

# **TCHAD : AU DELA DE L'APAISEMENT**

Rapport Afrique N°162 – 17 août 2010

## TABLE DE MATIERES

<b>SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>i</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>II. LE RAPPROCHEMENT TCHADO-SOUDANAIS .....</b>	<b>2</b>
A. DE L'ESCALADE A L'APAISEMENT .....	2
1. Comportements guerriers et pressions diplomatiques.....	3
2. L'accord tchado-soudanais du 15 janvier 2010 .....	5
B. LES CONSEQUENCES DU RAPPROCHEMENT TCHADO-SOUDANAIS .....	6
1. Les conséquences pour les rébellions .....	6
2. La mise à l'écart de la communauté internationale.....	8
3. Des incertitudes sur la protection des civils à l'Est du Tchad.....	10
<b>III. RESTAURATION INTERIEURE ET PROCESSUS ELECTORAL .....</b>	<b>11</b>
A. OPERATION ANTI-CORRUPTION ET EQUILIBRAGE DU SYSTEME POLITIQUE .....	11
B. CLIENTELISME ET AUTORITARISME .....	13
C. UN PROCESSUS ELECTORAL PROBLEMATIQUE .....	15
<b>IV. PRIVILEGIER LA TRANSPARENCE, LA PARTICIPATION ET UNE PAIX DURABLE.....</b>	<b>19</b>
A. POURSUIVRE LA NORMALISATION AVEC LE SOUDAN .....	19
B. REACTUALISER LES ACCORDS DE PAIX ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE DDR.....	19
C. LUTTER CONTRE L'INSECURITE .....	21
D. CHANGER LA GOUVERNANCE POLITIQUE.....	22
E. GARANTIR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET CREDIBLES.....	23
<b>V. CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>
<b>APPENDICES</b>	
A. CARTE DU TCHAD.....	25

## TCHAD : AU DELA DE L'APAISEMENT

### SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

En cette veille d'élections, le Tchad a enfin une opportunité de sortir de la crise politico-militaire dans laquelle il s'est retrouvé depuis plus de cinq ans. L'apaisement perceptible des tensions avec le Soudan depuis le début de l'année 2010 ainsi qu'une relative accalmie dans les affrontements entre l'armée gouvernementale et les groupes rebelles augurent d'un possible retour progressif à la normale. Cependant, le contrôle rigide de l'espace politique national par le président Déby et les problèmes récurrents du processus électoral pourraient replonger le pays dans de nouveaux troubles. Le gouvernement tchadien doit profiter de l'accalmie actuelle pour poursuivre la normalisation avec le Soudan, garantir la sécurité des populations ainsi que des opérateurs humanitaires dans l'Est comme stipulé par la résolution du Conseil de Sécurité 1923 (2010), réaliser les réformes intérieures qu'il s'est engagé à mener et proposer aux opposants armés et leurs combattants une paix honorable et durable.

L'espoir d'une sortie de crise qui avait paru s'évanouir au moment du déclenchement de l'offensive de l'Union des forces de la résistance (UFR, coalition des groupes armés tchadiens) en mai 2009, renaît timidement. Au cours des mois qui ont suivi cette offensive, trois facteurs déterminants pour une éventuelle amélioration de la situation se sont révélés au grand jour.

En premier lieu, en utilisant une grande partie des revenus pétroliers du Tchad pour équiper, réorganiser et remotiver son armée, Idriss Déby avait fait, et en partie réussi, le pari de l'option militaire contre ses opposants. L'arsenal militaire et l'organisation tactique utilisés par les forces gouvernementales au cours des combats de mai 2009 ont infléchi le rapport de forces en leur faveur. Le deuxième facteur est la division qui s'est accrue au sein de la coalition rebelle à la suite de son échec militaire. Certaines factions de l'opposition armée ont prôné l'ouverture de négociations avec le gouvernement tandis que d'autres groupes ont réaffirmé la nécessité de poursuivre la lutte jusqu'à la chute du régime de N'Djamena. Les tenants de ces deux positions se sont mutuellement accusés de trahison et le président Déby en a profité pour débaucher certains membres de la rébellion.

Le troisième facteur a trait au changement d'attitude adopté par le Soudan. Après l'offensive de l'UFR en mai 2009, certains cercles influents à Khartoum ont commencé à afficher leur scepticisme quant à l'intérêt de l'alliance avec l'opposition armée tchadienne et ont envisagé un rapprochement avec N'Djamena. Dans la perspective de l'élection présidentielle qui a eu lieu en avril 2010 et le referendum programmé en janvier 2011 au Sud Soudan, l'apaisement des tensions avec le Tchad s'imposait comme une option pragmatique pour le gouvernement soudanais.

De son côté, craignant que la victoire militaire de ses troupes en mai 2009 ne soit que temporaire, Idriss Déby veut, à tout prix, réduire la marge de manœuvre de la rébellion et l'empêcher de trouver un sanctuaire extérieur lui permettant de se reformer. Un apaisement des relations avec Khartoum est aussi fortement désiré afin de permettre aux autorités tchadiennes de réorienter une partie des moyens financiers affectés à la défense pour l'organisation des rendez-vous électoraux nationaux. Reportées à maintes reprises à cause de la guerre dans le pays, les élections législatives et locales sont programmées au mois de novembre 2010 et l'élection présidentielle au mois d'avril 2011.

L'accord du 15 janvier ainsi que les visites successives du président Déby à Khartoum, en février et mai, et celle d'Omar Al Bachir à N'Djamena en juillet donnent des raisons de croire à une normalisation des rapports tchado-soudanais. Cependant, les obstacles résiduels subsistants pourraient compromettre les avancées constatées depuis le début de l'année. Chacun des deux présidents voudrait se servir du rapprochement tchado-soudanais pour renforcer ses pouvoirs: vis-à-vis de l'opposition intérieure pour l'un et de la Cour pénale internationale pour l'autre. De même, les ambiguïtés qui entourent la reprise des négociations entre N'Djamena et la rébellion tchadienne, d'une part, et entre Khartoum et le MJE, d'autre part, laissent planer un doute sur un retour définitif à la normale.

Sur le plan intérieur, après plus de cinq années de contestation, le gouvernement tchadien tente actuellement de réaffirmer l'autorité de l'Etat, de redonner un élan à son mode de gouvernance et d'obtenir l'adhésion de la population à un nouveau pacte national fondé sur le rejet de la lutte armée. Cependant, des calculs électoralistes confèrent à ce processus l'aspect d'une consolidation du pouvoir du président Déby. Des manœuvres politiques mettent aussi en lumière le clientélisme au sein des classes dirigeantes, les tendances autocratiques et claniques du régime et la marge de manœuvre étroite de l'opposition.

Seules, les prochaines élections ne sauraient imprimer un changement de cap démocratique. Pour ce faire, elles doivent être précédées d'une amélioration de l'environnement politique global, le contrôle de l'espace politique par le président Déby, les divergences entre le pouvoir et l'opposition armée, les tensions récurrentes entre les élites dirigeantes ainsi que les problèmes du processus électoral, pourraient compromettre ce processus. Néanmoins, il n'en demeure pas moins que des fenêtres d'opportunité existent. Elles pourraient permettre au gouvernement d'avancer vers une véritable normalisation intérieure et extérieure. De façon primordiale, le gouvernement tchadien doit donner la preuve de sa volonté politique en adoptant et appliquant l'ensemble des mesures préconisées par l'accord du 13 août 2007 pour favoriser un environnement participatif et des élections crédibles. Dans un tel contexte d'incertitudes, le retrait programmé de la MINURCAT (la mission des Nations-Unies déployée au Tchad et en Centrafrique), apparaît pour le moins prématuré.

## RECOMMANDATIONS

### Aux gouvernements tchadien et soudanais :

1. Appliquer l'accord de N'Djamena du 15 janvier 2010 sur la cessation de toute activité hostile à partir de leur territoire respectif et réduire les incertitudes en :
  - a) procédant au désarmement et au cantonnement loin de la frontière, des forces rebelles établies sur leur territoire respectif et en offrant des garanties suffisantes en termes de sécurité aux combattants rebelles désireux de déposer les armes ;
  - b) organisant des réunions régulières pour évaluer l'exécution de la mission de la force mixte et le cantonnement des forces rebelles établies sur leur territoire respectif ; et
  - c) poursuivant les efforts de médiation réciproque pour un cessez-le-feu avec les groupes armés.

### Au gouvernement tchadien :

#### *Sur la question des groupes rebelles*

2. Fournir un cadre de discussion aux chefs politiques des rébellions et une porte de sortie honorable aux combattants désireux d'abandonner la lutte armée en :
  - a) réactualisant les accords de paix et, conformément à l'article 12 de l'accord de Syrte (2007), en organisant une réunion avec les mouvements signataires et les opposants armés qui voudraient s'y joindre afin de trouver une issue aux désaccords encore pendants, notamment au sujet de la sécurité des chefs de la rébellion ainsi qu'à propos des modalités de transformation des groupes armés en partis politiques ;
  - b) préparant un plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion mettant l'accent sur des programmes socioéconomiques en faveur des combattants armés désireux de déposer les armes et la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de N'Djamena sur les enfants-soldats du 10 juin 2010 ; et
  - c) réformant le secteur de la sécurité comme stipulé dans l'accord du 13 août 2007.

#### *Sur la lutte contre l'insécurité*

3. Renforcer la coordination, la mobilité et la communication des différentes unités chargées d'assurer la sécurité des civils en :
  - a) effectuant un suivi hebdomadaire de la situation sécuritaire et en communiquant régulièrement les résultats aux agences humanitaires ainsi qu'aux agents du Détachement intégré de sécurité (DIS) chargés d'assurer la sécurité des camps de réfugiés et sites de personnes déplacées ;
  - b) multipliant les patrouilles à pied et de nuit des forces de défense et de sécurité dans les zones reculées et à risque et en améliorant leur équipement en matériel de communication ;

#### *Sur les réformes intérieures et la lutte contre la corruption*

4. Relancer les réformes intérieures en :
  - a) libéralisant le régime de la presse au Tchad et abrogeant l'ordonnance du 5 février 2008 instituant des dispositions répressives à l'égard de la presse ;
  - b) mettant en œuvre la loi sur le statut de l'opposition démocratique ;

- c) étendant les enquêtes anti-corruption à l'ensemble de l'administration, et particulièrement au Ministère des infrastructures et la Société nationale d'études et de réalisation (SNER) et en confiant à un organisme indépendant l'audit de l'ensemble des marchés publics octroyés depuis 2008; et
- d) relançant la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la bonne gouvernance (SNBG) avec l'implication étroite de la société civile, des partenaires extérieurs et en menant les politiques publiques dans le respect des droits et des libertés fondamentales.

#### *Sur les prochaines élections*

- 5. S'assurer que les critères et garanties de transparence des prochaines élections soient remplis en :
  - a) rendant disponible rapidement les fonds nécessaires pour la bonne conduite des activités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
  - b) organisant avec la CENI une réunion de tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués afin de faire un bilan d'étape du processus électoral, d'améliorer la communication et de résoudre les problèmes rencontrés ;
  - c) organisant rapidement une réunion avec le comité de suivi de l'accord du 13 août 2007 en vue d'élaborer un projet de loi consensuel sur la répartition des sièges à l'Assemblée nationale et le découpage électoral ;
  - d) recommandant à la CENI de publier rapidement la liste provisoire des électeurs afin de permettre à ceux-ci de vérifier leur inscription ou de faire des réclamations ;
  - e) lançant une nouvelle procédure transparente de recrutement des informaticiens chargés de confectionner les listes électorales suivie d'un programme précis de formation au maniement des kits d'enregistrement ; et
  - f) sanctionnant les autorités administratives et militaires qui se sont ingérées dans le déroulement du recensement électoral et en rappelant à l'ordre les responsables des services publics sur le respect de l'égalité de traitement des partis politiques, notamment l'interdiction de l'utilisation des moyens de l'Etat et l'accès équitable aux médias publics.

#### *Aux groupes armés :*

- 6. Accepter d'observer un cessez-le-feu durable, de se cantonner et de désarmer en échange d'un plan technique et politique de sortie de crise.

#### *A la communauté internationale :*

- 7. Insister sur la responsabilité du gouvernement tchadien d'assurer la sécurité dans l'Est du Tchad ainsi qu'il s'y est engagé et comme l'a souligné la résolution 1923 (2010) du Conseil de Sécurité.
- 8. Conditionner sa participation financière aux élections à la libéralisation de la presse et au respect strict des conditions de transparence préconisées par l'accord du 13 août 2007.
- 9. Exiger que les acteurs tchadiens n'interviennent pas dans le travail de l'assistance technique internationale lors des opérations pré et post-électorales et prévoir le déploiement de missions d'observation électorale de long terme qui suivront l'ensemble du processus jusqu'au traitement du contentieux inclus.
- 10. Apporter son appui technique et financier au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), à la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena sur les enfants-soldats et à la relance de la Stratégie Nationale pour la Bonne Gouvernance.

**Nairobi/Bruxelles, 17 août 2010**

## TCHAD: AU DELA DE L'APAISEMENT

### I. INTRODUCTION

Depuis plus de cinq ans, convaincus de se neutraliser sur le terrain, le pouvoir tchadien et son opposition armée soutenue par le Soudan, ont privilégié la stratégie militaire, ce qui a rendu sans effet les initiatives visant à résoudre pacifiquement la crise interne. Forte de ses attaques d'avril 2006 et février 2008 qui ont mis le président Déby dans une position défensive, la rébellion a fait, sinon du renversement de ce dernier, du moins de son affaiblissement militaire, l'objectif principal de son combat. Décidé de son côté à conserver le pouvoir, le chef de l'Etat tchadien a profité des divisions récurrentes au sein de la rébellion, des retombées financières de l'exploitation pétrolière et du soutien d'une partie de la communauté internationale pour contrer, les unes après les autres, les menaces visant son pouvoir et pour retourner épisodiquement la situation à son avantage.

Aujourd'hui, force est de constater que le rapprochement entre N'Djamena et Khartoum, amorcé en janvier 2010, réduit la marge de manœuvre de la rébellion qui doit à la fois surmonter ses contradictions internes et trouver une alternative à la perte apparente de l'appui soudanais. Depuis 2004 et les premiers signes de reprise de la guerre civile, le président tchadien n'a jamais bénéficié d'une période de répit aussi longue que celle qui est actuellement en cours après l'échec de l'offensive rebelle du mois de mai 2009.

Pour autant, l'apaisement actuel augure-t-il d'un retour définitif à la normale comme l'affirment les autorités tchadiennes ? En d'autres termes, le président Déby doit-il miser uniquement sur le rapprochement avec le Soudan pour ramener la paix dans le pays, sans proposer à ses opposants armés un plan politique de sortie de crise ? Ces deux questions méritent d'être posées car la crise tchadienne ne se résume pas aux vellétés soudanaises d'instrumentalisation des antagonismes entre Idriss Déby et ses anciens collaborateurs. Elle trouve sa source dans les contradictions d'un système politique dont la propension à contrôler étroitement les règles du jeu démocratique contraint ses adversaires à la violence pour exprimer leurs griefs.

Poser ces questions revient aussi à évoquer les divergences récurrentes qui ont amoindri les espoirs de normalisation suscités en leur temps, par l'accord du 13 août 2007 ainsi que les accords de Tripoli et de Syrte. Le premier accord, conclu entre la majorité présidentielle et l'opposition non armée, est une plateforme politique destinée à relancer le processus démocratique et à améliorer les conditions d'organisation des scrutins électoraux nationaux. Les accords de paix et de cessation des hostilités signés à Tripoli et Syrte au cours de la même année 2007, entre le gouvernement et les principaux groupes armés, sont focalisés sur le volet militaire de la crise et visent à instaurer un cessez-le-feu préalable à un processus de démobilisation ou d'intégration des forces rebelles au sein de l'armée nationale. Malheureusement, l'effectivité de ces deux mécanismes a été rendue aléatoire à la fois en raison de l'intransigeance, du manque de volonté et de leur instrumentalisation politiques de la part des acteurs.

Aller au-delà de l'apaisement actuel et instaurer une paix durable impliquent, d'une part, de procéder aux réformes intérieures délégitimant le recours aux armes et, d'autre part, de faire des prochaines élections locales, législatives et présidentielles, des consultations techniquement irréprochables et politiquement transparentes. Ce nouveau rapport de Crisis Group évalue *in fine* les possibilités d'une telle démarche et, en même temps, les facteurs susceptibles de l'empêcher. Il examine la conjoncture militaire et politique ayant conduit au rapprochement tchado-soudanais ainsi que les défis auxquels ce processus doit faire face. Il suggère enfin des actions concrètes qui pourraient conduire le Tchad à profiter durablement de l'apaisement actuel.

## II. LE RAPPROCHEMENT TCHADO-SOUDANAIS

Alors que depuis 2004, les relations du Tchad avec le Soudan<sup>1</sup> ont été marquées par une escalade militaire et une surenchère verbale permanente, le début de l'année 2010 a vu les dirigeants des deux pays multiplier les gestes et déclarations d'apaisement. Après des années d'absence de contacts directs entre Idriss Déby et Omar Hassan Al Bachir,<sup>2</sup> les visites, en février et mai du président tchadien à Khartoum,<sup>3</sup> ont symbolisé le début d'une nouvelle donne entre leurs régimes. Ce rapprochement a eu pour effet immédiat la conclusion de l'accord tchado-soudanais de déploiement d'une force mixte de sécurisation de la frontière. La nouvelle donne s'est poursuivie en juillet, avec le déplacement à N'Djamena d'Omar Hassan Al Bachir, pour une visite de trois jours aussi commentée que décriée.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Pour une revue complète des différentes péripéties ayant marqué les relations entre le Tchad et le Soudan ces dernières années, voir les Rapports Afrique de Crisis Group N°144, *Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, 24 septembre 2008 et N°149, *Tchad : la poudrière à l'Est*, 15 avril 2009.

<sup>2</sup> Depuis 2003, les rares poignées de main entre les deux dirigeants ont toujours été organisées par l'entremise de tierces parties. Tous les deux ont systématiquement rejeté la possibilité d'un dialogue direct.

<sup>3</sup> Le 3 février 2010, recevant des parlementaires francophones en réunion à N'Djamena, Idriss Déby a annoncé son intention de se rendre à Khartoum le 8 février pour sceller « la paix définitive avec le Soudan ». En faisant l'annonce d'une telle visite – impensable il y a seulement quelques mois – le chef de l'Etat tchadien a insisté sur le fait qu'il avait pris cette décision de façon unilatérale, « sans informer son homologue soudanais », afin d'exprimer à la communauté internationale son « désir sincère de faire la paix, sa conviction d'homme de dialogue ». Voir « Idriss Déby annonce sa venue à Khartoum », *Jeune Afrique*, 3 février 2010. Après cette visite, le président tchadien s'est de nouveau rendu à Khartoum le 26 mai pour assister à la cérémonie d'investiture d'Al Bachir confirmé à la tête du Soudan à l'issue de l'élection du mois d'avril 2010.

<sup>4</sup> Omar Hassan Al Bashir est arrivé à N'Djamena le 21 juillet 2010, un peu plus d'une semaine après l'annonce par la Cour pénale internationale (CPI), de poursuites à son encontre pour « génocide commis au Darfour ». En plus d'être la première au Tchad depuis plus de dix ans, cette visite était surtout sa première sortie dans un pays reconnaissant la juridiction de la CPI et donc susceptible de l'arrêter. Rejetant les appels à l'arrestation d'Al Bashir au motif que le Tchad « s'alignait sur la Résolution de l'Union africaine qui a décidé de ne pas coopérer avec la CPI », les autorités tchadiennes ont réservé au président soudanais un accueil chaleureux, la villa privée d'Idriss Déby ayant été mise à sa disposition. Le gouvernement tchadien a également accepté que sa sécurité soit en partie assurée par des agents de sécurité soudanais dépêchés à N'Djamena. Al Bashir qui était, selon les analyses, en quête de soutiens politiques

Les restrictions imposées par les pouvoirs des deux pays aux activités de leurs alliés rebelles respectifs, à savoir l'Union des forces de la résistance pour le Soudan (UFR) et le Mouvement pour la justice et l'égalité pour le Tchad (MJE),<sup>5</sup> ont été suivies de mesures d'expulsion à l'encontre de leurs responsables.<sup>6</sup> L'accalmie<sup>7</sup> consécutive à cette normalisation bilatérale, a servi à justifier la demande tchadienne du retrait des forces des Nations unies déployées à l'Est du pays.

### A. DE L'ESCALADE A L'APAISEMENT

Paradoxalement, c'est à un moment où la méfiance réciproque entre les deux pays était à son paroxysme que le Tchad et le Soudan ont entamé leur processus actuel de rapprochement. En dépit de leurs discours publics intransigeants, les autorités tchadiennes et soudanaises ont, sous la pression de leurs soutiens extérieurs, assoupli peu à peu leurs positions jusqu'à signer, le 15 janvier 2010, un accord de « normalisation et de sécurisation des frontières ».

pour délégitimer le mandat d'arrêt de la CPI, a remercié le gouvernement tchadien de son accueil et insisté sur le « caractère définitif » du processus de paix avec le Tchad. Pour une revue détaillée des commentaires sur la visite du président soudanais au Tchad, voir « L'UE enjoint au Tchad d'arrêter Al Bashir », *Le Monde*, 22 juillet 2010, « Bashir de retour au Soudan après avoir défié la CPI au Tchad », *Reuters*, 23 juillet 2010, « Tchad/Soudan : lune de miel entre anciens frères ennemis ? », *Jeune Afrique*, 22 juillet 2010.

<sup>5</sup> Le MJE, désigné également sous son acronyme anglais JEM (Justice and Equality Movement), est la faction de l'insurrection du Darfour qui a le plus bénéficié du soutien militaire du pouvoir tchadien ces dernières années. Il est majoritairement composé de Zaghawa, le groupe ethnique de part et d'autre de la frontière auquel appartient le président Déby. Son chef, Khalil Ibrahim, a des liens étroits avec l'entourage du chef de l'Etat tchadien. Quant à l'UFR, elle a été formée à l'instigation du Soudan pour coaliser les principaux groupes armés combattant le pouvoir de N'Djamena.

<sup>6</sup> Après l'expulsion par le Tchad, en mai 2010, de Khalil Ibrahim, le chef du MJE, les autorités soudanaises ont, à leur tour, enjoint aux responsables de l'UFR basés à Khartoum de « plier bagage ». Le 20 juillet 2010, Timane Erdimi, Mahamat Nouri et Adouma Hassaballah ont confirmé avoir quitté le Soudan. Voir « Béchir sur le point de voyager au Tchad, la rébellion tchadienne plie bagage », *Agence France-Presse*, 20 juillet 2010.

<sup>7</sup> Il faut néanmoins noter que, depuis mai 2009, des combats épisodiques ont opposé les troupes gouvernementales des deux pays à divers groupes armés. Au Soudan, les plus récents de ces accrochages ont eu lieu en décembre 2009, puis en avril et mai 2010. Ils ont impliqué la Sudan Liberation Army (SLA) et le MJE. Au Tchad, des violents combats ont opposé les 25, 26 et 27 avril 2010, l'armée gouvernementale au Front populaire de renaissance nationale (FPRN), un groupe rebelle basé au Sud-est.

## 1. Comportements guerriers et pressions diplomatiques

Le 3 mai 2009, à la veille du déclenchement de l'offensive de la rébellion, le ministre tchadien des Affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, et son homologue soudanais de la Coopération internationale, Tijaini Fidail, s'étaient retrouvés à Doha au Qatar pour signer un accord de paix. Informées d'une attaque imminente de l'UFR grâce aux interceptions téléphoniques et aux informations transmises par les nombreux agents doubles au sein des deux camps, les autorités tchadiennes ont signé cet accord sans grande illusion sur son application, uniquement pour répondre favorablement aux pressions des parrains des négociations, parmi lesquels le Libyen Mouammar Kadhafi.<sup>8</sup> Les responsables de l'UFR eux-mêmes ne manquaient pas d'annoncer leur intention de passer à l'attaque. Ni les Tchadiens, ni les Soudanais ne croyaient aux négociations de Doha, les seconds misant sur le fait que les forces de l'UFR seraient capables de défaire l'armée de N'Djamena, ce qui contraindrait le Tchad à appliquer un éventuel accord de paix.<sup>9</sup>

De son côté, le président Déby a consenti à l'accord de Doha en faisant le calcul que sa coïncidence avec le déclenchement d'une attaque contre N'Djamena à partir du territoire soudanais ferait porter à Khartoum la responsabilité de la dégradation de la situation. C'est d'ailleurs exactement l'argumentaire développé par le président Déby le 5 mai, lorsqu'il a réuni la classe politique, la société civile et le corps diplomatique accrédité au Tchad pour les informer du déclenchement de l'offensive.<sup>10</sup>

Après l'échec de l'offensive de l'UFR,<sup>11</sup> le gouvernement tchadien a lancé des raids aériens en territoire soudanais

pour « détruire les derniers nids des mercenaires ». L'absence d'une riposte soudanaise malgré les menaces verbales a conduit le président Déby à estimer qu'il avait inversé le rapport de forces et pouvait désormais inquiéter à son tour le Soudan et ses alliés.<sup>12</sup> Les propos du chef de l'Etat tchadien au moment de ces raids dénotent, en effet, un triomphalisme et une réelle volonté d'en découdre. Recevant la presse, il a laissé entendre que les menaces de riposte soudanaise n'étaient que velléitaires<sup>13</sup> et que « l'armée tchadienne était décidée à en finir une fois pour toutes avec les hordes de mercenaires venus du Soudan ».

Cependant, loin d'être un aveu de faiblesse, l'absence de riposte soudanaise s'explique par le refus d'une confrontation militaire susceptible de réduire à néant les efforts pour stabiliser la situation au Darfour. Une guerre était aussi susceptible d'affaiblir les positions diplomatiques du Soudan. En effet, les nombreuses accusations de violation des droits de l'homme au Darfour ainsi qu'au Sud Soudan ont contribué ces dernières années à ternir l'image des dirigeants soudanais. Cette situation a placé le pays dans une position diplomatique inconfortable après le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre du président Al Bachir. Par conséquent, le Soudan voulait éviter d'être isolé après avoir été directement mis en cause par le Conseil de sécurité de l'ONU qui a condamné à l'unanimité « le soutien extérieur reçu par les groupes armés tchadiens ».<sup>14</sup> Abdelmahmoud Abdelhamil Mohamed, le représentant de Khartoum à l'ONU a également admis que son pays voulait éviter qu'en cas de riposte le Tchad ne fournisse encore plus d'armes au MJE pour intensifier ses attaques au Darfour et compromettre ainsi les négociations inter-soudanaises menées au même moment.

<sup>8</sup> Entretien de Crisis Group, membre de la délégation tchadienne aux négociations de Doha, N'Djamena, mars 2010.

<sup>9</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste soudanais basé à Paris, avril 2010.

<sup>10</sup> Voir discours du président Déby, le 5 mai 2009, accessible aux archives du site de la présidence tchadienne, [www.presidence.tchad.org](http://www.presidence.tchad.org). Le ministre de la Communication, Mahamat Hisène, a déclaré dans un communiqué : « Alors que l'encre de l'accord de Doha n'a même pas séché, le régime de Khartoum vient de lancer plusieurs colonnes contre notre pays », voir « Les groupes rebelles de retour au Tchad », *Le Monde*, 6 mai 2009.

<sup>11</sup> Selon le gouvernement tchadien, le bilan officiel des combats serait de 226 rebelles tués et 212 prisonniers contre 22 morts côté loyaliste. Dans les jours qui ont suivi l'offensive, le gouvernement a voulu certifier ce bilan en procédant à l'exposition sur la place de l'Indépendance de N'Djamena, des uniformes des rebelles morts au combat, des prisonniers blessés, dont le chef d'état-major de l'UFR ainsi qu'un impressionnant matériel militaire apparemment abandonné. Parmi ce matériel, une mallette ainsi qu'un ordinateur de commandement présenté comme appartenant à Timane Erdimi, le chef de l'UFR et contenant des

documents compromettants pour les services de renseignement soudanais. De son côté, tout en admettant que l'offensive « n'a pas été un succès » et qu'elle a perdu « 10 pour cent de sa capacité matérielle et 20 pour cent de ses hommes », la rébellion a contesté le bilan officiel malgré le retrait en ordre dispersé de ses troupes. Sur le bilan de l'offensive présenté par la rébellion, lire le point fait par Acheikh Ibni Oumar, « Quelques réponses aux inepties du régime », *Tchadactuel*, 12 mai 2009, et aussi une interview de la même personnalité « Chez nous le passage à l'âge adulte n'est pas lié à l'âge », *Tchadactuel*, 14 février 2010.

<sup>12</sup> Voir « Déby : Le Tchad continuera à poursuivre les rebelles au Soudan », Agence France-Presse, 16 mai 2009.

<sup>13</sup> « Trop c'est trop ! Le Tchad a les moyens de se défendre et se défendra. D'ailleurs les soudanais font des menaces alors qu'ils n'ont pas la force ». Voir « Le Tchad menace de rompre ses relations avec le Soudan », *Le Monde*, 9 mai 2009.

<sup>14</sup> Voir communiqué du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Tchad, 8 mai 2009.

De leur côté, le président tchadien et son état-major militaire étaient conscients des risques qu'il y avait à pousser trop loin les opérations en territoire soudanais. En dépit des déclarations triomphalistes du ministère tchadien de la Défense, les raids se sont limités à des frappes aériennes ponctuelles le long de la frontière, contre les colonnes de l'UFR qui tentaient de trouver refuge au Soudan.<sup>15</sup> Il n'y a pas eu véritablement d'opérations militaires planifiées et durables à l'intérieur du Soudan. L'enjeu stratégique des raids était, non pas de provoquer un affrontement avec l'armée soudanaise, mais de saper le moral des insurgés afin de décourager toute contre-offensive immédiate.

Afin d'éviter une possible escalade guerrière, les soutiens extérieurs du Tchad et du Soudan sont intervenus rapidement. Du côté tchadien, les soutiens extérieurs sont principalement la France et la Libye. La première pour des raisons historiques en tant qu'ancienne puissance coloniale et la seconde en raison d'une rivalité et d'une méfiance constantes vis-à-vis des vellétés soudanaises d'hégémonie régionale.<sup>16</sup> Les Etats-Unis, quant à eux, sans cacher leur inimitié pour le régime soudanais, semblent être davantage préoccupés par le maintien de l'équilibre régional sur une aire géographique potentiellement riche en ressources énergétiques. Enfin, la Chine entretient des liens économiques étroits avec le Tchad et le Soudan et les exhorte à privilégier une solution négociée.<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> Il semble par ailleurs que l'objectif de ces raids n'était pas d'empêcher les rebelles de regagner leurs bases au Soudan, mais précisément de les forcer à le faire afin de fournir la preuve qu'ils ne sont pas des Tchadiens, mais des combattants soudanais déguisés. Entretien de Crisis Group, officier de l'armée tchadienne, N'Djamena, mai 2009.

<sup>16</sup> Comme par le passé, La Libye mène actuellement au Tchad une politique visant à y réduire l'influence du Soudan. Le jeu d'influence soudano-libyen a été pour beaucoup dans la fragmentation des rébellions tchadiennes successives. La détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan a fourni à la Libye une position idéale pour, d'une part, jouer le rôle de médiateur entre les deux pays afin d'éviter l'escalade et, d'autre part, s'employer, en soutenant le président Déby, à faire échec aux tentatives soudanaises de renversement de ce dernier. Pour des détails complémentaires sur cet aspect des relations tchado-soudano-libyennes, voir le Rapport Afrique de Crisis Group N°71, *Libye/Tchad : au-delà d'une politique d'influence*, 23 mars 2010.

<sup>17</sup> Comme dans d'autres pays africains, la Chine a accentué sa présence économique au Tchad et au Soudan ces dernières années. Elle est notamment présente dans le secteur pétrolier des deux pays. Au Soudan, la Chine a investi dans la construction d'un oléoduc de 1 500 kilomètres débouchant sur la Mer rouge. En 2004, le gouvernement tchadien a accordé un permis de recherche, d'exploration et d'exploitation à un consortium composé des compagnies Encana (Canada), Cliveden (Royaume-Uni) et la China National Petroleum Corporation (CNPC). En 2007, la CNPC a racheté les actifs de la compagnie Encana pour obtenir un permis d'exploration dans la région de Bongor (sud-ouest).

En annonçant dès le 30 mai 2009, l'arrêt des opérations militaires et son désir d'une solution pacifique définitive,<sup>18</sup> le président Déby répondait ainsi favorablement aux demandes pressantes de la France et de la Libye. La tournure prise par les événements inquiétait particulièrement la France. S'étant vue accusée par le Soudan de fournir une aide logistique au Tchad,<sup>19</sup> la France voulait éviter une guerre ouverte dans laquelle elle risquerait de se retrouver impliquée par procuration en raison de son soutien au président Déby.<sup>20</sup>

---

En 2009, la construction du deuxième oléoduc tchadien reliant le site pétrolier de Mougou à la raffinerie de Djermaya (à la sortie nord de N'Djamena) a été confiée à la CNPC. L'inauguration de cet ouvrage est prévue fin 2010. Sur la présence chinoise dans le secteur pétrolier tchadien, voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°65, *Tchad : sortir du piège pétrolier*, 26 août 2009. Pour une lecture complémentaire des liens économiques chinois au Tchad et au Soudan, voir aussi Adama Gaye, *Chine-Afrique: le dragon et l'autruche* (Paris, 2006) et Philippe Richer, *L'offensive chinoise en Afrique* (Paris, 2008).

<sup>18</sup> Voir « Soudan : le président tchadien souhaite une solution définitive au conflit », Agence France-Presse 30 mai 2009.

<sup>19</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste soudanais basé à Paris, mars 2010. Voir aussi « Paris s'inquiète de la montée des tensions entre le Tchad et le Soudan », Agence France-Presse, 16 mai 2009.

<sup>20</sup> Peu avant l'offensive, Khartoum avait demandé à Paris de faire pression sur Abdelwahid Nour, un chef rebelle du Darfour réfugié en France et dont la faction armée refusait de prendre part aux négociations inter-soudanaises. En avril 2009, des rencontres ont eu lieu entre, d'une part, Nafie Ali Nafie un proche conseiller d'Al Bachir, Salah Gosh, le chef des services secrets soudanais et, d'autre part, Bernard Kouchner, ministre français des Affaires étrangères et Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée. L'objet de ces rencontres aurait été un accord pour faire cesser le soutien soudanais à la rébellion tchadienne en contrepartie de pressions françaises pour faire revenir Nour à la table des négociations. La multiplication d'attaques par les hommes d'Abdelwahid Nour à la fin 2008 et au début 2009 a été interprétée par le Soudan comme un signe de mauvaise volonté de la France. Ceci, en plus des initiatives de la France au sein du Conseil de sécurité de l'ONU visant à condamner le « soutien extérieur » dont bénéficie la rébellion tchadienne, a contribué à crispier les relations entre Paris et Khartoum. Au moment des raids tchadiens de mai 2009, le porte-parole de l'armée soudanaise avait, sans citer directement la France, dénoncé l'attitude d'une « tierce-partie qui veut pousser le Tchad et le Soudan à faire la guerre ». Le 16 mai 2009, répondant à un communiqué soudanais selon lequel « l'agression continue et la situation s'aggrave », le ministère français des Affaires étrangères s'était dit préoccupé des tensions croissantes entre le Tchad et le Soudan et a appelé les deux pays à éviter toute escalade. Voir « Deux proches d'Al Bachir à Paris », *Jeune Afrique*, 20 avril 2009, « Paris s'inquiète de la montée des tensions entre le Tchad et le Soudan », Agence France-Presse, 16 mai 2009 ; aussi, entretien de Crisis Group, journaliste soudanais basé à Paris, mars 2010.

De son côté, la Libye a usé de ses influences traditionnelles au Tchad pour obtenir d'Idriss Déby un assouplissement de sa position, notamment après ses menaces, au début de la crise, de refuser toute médiation de l'Union africaine et de se tourner dorénavant vers les « seules Nations unies ». <sup>21</sup> Une plus grande implication des Nations unies dans un dossier où Tripoli avait le souci de jouer un rôle exclusif était une perspective préoccupante. Dès lors, Kadhafi a profité du sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD) qui s'était tenu le 29 mai 2009, pour demander au chef de l'Etat tchadien d'éviter une telle démarche. Au cours de ce sommet, le dirigeant libyen avait également tenté d'organiser une rencontre entre Déby et Al Bachir, mais le refus de ce dernier qui n'avait consenti qu'à faire une simple apparition à la séance d'ouverture l'avait amené à se contenter de l'engagement du président tchadien à rechercher une solution pacifique « sous l'égide de la Libye et d'autres pays amis ». <sup>22</sup>

## 2. L'accord tchado-soudanais du 15 janvier 2010

L'accord dit de « normalisation et de sécurisation des frontières » conclu le 15 janvier 2010 à N'Djamena est le résultat des négociations bilatérales organisées après les événements de mai 2009. Ces négociations ont été conduites du côté soudanais par un duo (Ghazi Salahadine, conseiller spécial d'Al Bachir <sup>23</sup> et le ministre de la Défense, le général Abderahim Mahamat Hissène) et, pour le Tchad, par le ministre des Affaires étrangères Moussa Faki Mahamat, le médiateur national Abderrahmane Moussa et les principaux responsables des services de renseignements. <sup>24</sup>

---

<sup>21</sup> Idriss Déby a été déçu par le communiqué de l'Union africaine au moment de l'offensive rebelle qui avait condamné l'attaque sans évoquer directement la responsabilité du Soudan. Cette menace de « retirer sa confiance à l'Union africaine », qui n'a pas été suivie d'effet, traduit néanmoins l'agacement constant de la partie tchadienne vis-à-vis de l'Union africaine au sein de laquelle, elle soupçonne le rapport de force d'être plus favorable au Soudan alors qu'au Conseil de sécurité de l'ONU elle était assurée du soutien de la France.

<sup>22</sup> Le président tchadien indiquait ainsi qu'il ne s'opposait pas à l'initiative du Qatar qui, en dépit de l'échec retentissant de l'accord de Doha du 3 mai 2009, avait proposé de travailler en coordination avec Djibril Bassolé, le médiateur conjoint de l'Union africaine et de l'ONU pour le Darfour, pour apaiser les tensions entre N'Djamena et Khartoum.

<sup>23</sup> Ghazi Salahadine a pris le relais de Salah Gosh, le chef des services secrets soudanais dont N'Djamena ne voulait pas dans les négociations en raison de ses liens étroits avec les leaders de la rébellion tchadienne. Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère tchadien des Affaires étrangères, avril 2010. A noter que Salah Gosh a été limogé de son poste de responsable des services secrets en août 2009.

<sup>24</sup> Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire du ministère tchadien des Affaires étrangères, N'Djamena, avril 2010.

Si l'accord du 15 janvier s'explique par la multiplication des pressions diverses sur les deux régimes, <sup>25</sup> il est surtout motivé par leur souci commun d'assurer leur survie. Pour les Soudanais, la réussite des pourparlers sur le Darfour, capitale dans l'entreprise de légitimation d'Al Bachir, nécessitait une prise en compte des capacités tchadiennes de sabotage par le MJE interposé. De même, le processus de marginalisation de l'UFR passait par le démantèlement du refuge extérieur lui permettant de se renforcer. Les négociations ayant abouti au rapprochement tchado-soudanais au début de l'année 2010 procèdent essentiellement de cette convergence de vues sur la nécessité de mettre fin aux déstabilisations croisées.

L'essentiel des pourparlers et contacts bilatéraux a été mené de manière discrète par les deux parties. <sup>26</sup> Si les officiels des deux camps confirmaient les différentes rencontres bipartites, ils ne communiquaient pas sur le contenu des discussions, indiquant simplement qu'il y avait des « avancées ». La crainte de dissensions avec le MJE dont l'appui pouvait s'avérer utile en cas de nouvelle attaque, contraignait les autorités tchadiennes à faire preuve de prudence et à rester évasives sur les pourparlers avec les Soudanais. Ces derniers gardaient quant à eux le silence car ils voulaient éviter qu'un éventuel échec des discussions avec le Tchad n'ait des conséquences négatives sur les pourparlers menés en même temps avec la rébellion du Darfour.

Premier accord de paix à être signé chez l'un des protagonistes sans une tierce intermédiation, l'accord du 15 janvier a été conçu comme un document technique et précis de sécurisation de la frontière commune. De façon paradoxale, la seule véritable grande déclaration politique faite par les deux parties dans le texte de l'accord est d'admettre officiellement avoir hébergé, soutenu et armé leurs groupes rebelles respectifs, ce qu'elles se sont acharnées à réfuter catégoriquement ces dernières années. Afin de s'assurer mutuellement qu'ils ne le referont plus jusqu'à la création d'une force conjointe de sécurisation de la frontière commune, les deux pays se sont engagés durant une période probatoire à ce « qu'aucune activité hostile ne soit menée contre l'un ou l'autre des deux Etats à partir de leur territoire respectif ». <sup>27</sup> A cette fin, ils encouragent les groupes rebelles à répondre aux appels de

---

<sup>25</sup> Aux pressions française et libyenne, il faut ajouter celles de Scott Gration, l'envoyé spécial du président américain pour le Soudan, qui a multiplié les navettes entre les deux capitales afin qu'elles adhèrent à la médiation conjointe Union africaine-ONU menée par Djibril Bassolé et aux pourparlers inter-soudanais de Doha.

<sup>26</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste soudanais basé à Paris, mars 2010.

<sup>27</sup> Voir article 5 de l'Accord de N'Djamena sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan.

réconciliation de leur gouvernement respectif, faute de quoi ceux-ci seront désarmés et neutralisés.<sup>28</sup>

Le protocole additionnel à l'accord qui détaille les modalités de création, de déploiement et de commandement de la force mixte indique que celle-ci est composée de 1500 hommes chargés de surveiller, à partir de postes d'observation précis, les mouvements humains tout au long de la frontière.<sup>29</sup>

## B. LES CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT TCHADO-SOUDANAIS

Le rapprochement entre N'Djamena et Khartoum a placé les rébellions tchadienne et soudanaise face à deux choix. Le premier consistait à développer une stratégie militaire autonome impliquant une rupture d'alliance avec leur parrain respectif ; le second, à accepter l'offre péremptoire de dialogue des deux gouvernements. Le MJE a choisi de poursuivre les attaques épisodiques tout en s'abstenant de rejeter ouvertement les pourparlers de Doha. En revanche, il n'est pas sûr que, jusqu'à présent, l'UFR et ses dirigeants aient choisi l'une ou l'autre de ces options, choix qui nécessite avant tout une démarche unifiée rendue difficile par les divisions récurrentes au sein de la coalition. La situation actuelle montre plutôt qu'une partie de la coalition est prête à négocier tandis que l'autre est favorable à la poursuite de la lutte armée.

De son côté, décidé à proclamer rapidement la normalisation intérieure et extérieure, le gouvernement tchadien exerce peu ou prou, une pression à la fois sur son allié du MJE et sur la communauté internationale dont la présence à l'Est du Tchad lui paraît désormais inopportune. En dépit des incertitudes des ONG sur l'insécurité pour elles-mêmes et les populations, le gouvernement tchadien a demandé et obtenu un retrait à court terme de la MINUR-

---

<sup>28</sup> L'article 6 de l'accord stipule en outre que les groupes désarmés et neutralisés auront le choix, soit de rentrer dans leur pays d'origine, soit de résider dans le pays d'accueil en qualité de réfugié, sur la base d'une liste nominative agréée par les gouvernements respectifs des deux pays. Les demandeurs du statut de réfugié non admis sur ladite liste doivent être acheminés vers « un pays tiers ». Le gouvernement tchadien aurait particulièrement insisté pour l'insertion de cet article afin de régler par avance le sort de certains responsables de l'UFR avec lesquels il ne souhaiterait pas négocier. Entretien de Crisis Group, fonctionnaire du ministère tchadien des Affaires étrangères ayant pris part aux négociations, N'Djamena, mars 2010.

<sup>29</sup> Le commandement de la force est implanté alternativement à El Geneina (Soudan) et Abéché (Tchad) tous les six mois. Le protocole additionnel prévoit également la création d'une sous-commission de sécurité composée d'officiers de renseignements et chargée de coordonner l'échange d'informations entre les armées des deux pays.

CAT (Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad).<sup>30</sup>

### 1. Les conséquences pour les rébellions

Quelques jours après la signature de l'accord du 15 janvier, les responsables de l'UFR ont été convoqués à Khartoum où ils ont reçu l'ordre d'éloigner leurs hommes de la frontière.<sup>31</sup> A N'Djamena, plusieurs réunions entre le président Déby, les services de renseignement et des officiers Zaghawa membres du MJE, ont eu lieu. Le chef de l'Etat tchadien a demandé au MJE de cantonner ses troupes au Nord-est du Tchad conformément à l'engagement pris vis-à-vis du Soudan.<sup>32</sup> Le 24 février 2010, une médiation concertée entre la présidence tchadienne et le Qatar a abouti à la signature d'un préaccord cadre de paix entre le MJE et le gouvernement soudanais. En échange de ce geste de bonne volonté, le Soudan a, à son tour, organisé le 1<sup>er</sup> avril, une rencontre à Khartoum entre le médiateur national tchadien, Abderrahmane Moussa, et une délégation de l'UFR.

Suite à la visite d'Idriss Déby à Khartoum en février, le déploiement de la force mixte, pierre angulaire du dispositif de sécurité commun, s'est accéléré. Le Tchad a publié la liste de ses officiers au sein de l'état-major conjoint. Le 7 mai, peu après la confirmation de l'élection d'Al Bachir à la tête du Soudan, celui-ci a dépêché à N'Djamena son ministre de la Défense, Abderahim Mahamat Hissène pour des rencontres avec l'état-major tchadien sur le déploiement de la force mixte. Le but de cette visite était aussi d'échanger des renseignements sur les activités du MJE. Le retrait, une semaine plus tôt, du MJE des pourparlers de Doha a alerté les autorités soudanaises qui souhaitaient demander au Tchad de faire pression sur son leader Khalil Ibrahim.<sup>33</sup>

Le 20 mai 2010, une des conséquences les plus spectaculaires du rapprochement entre le Tchad et le Soudan a été constatée à l'aéroport de N'Djamena. De retour au Tchad à bord d'un avion libyen, Khalil Ibrahim a été refoulé par les services de sécurité et déclaré *persona non grata* par

---

<sup>30</sup> En acceptant après de nombreux revirements et tergiversations, le déploiement de cette force internationale, le gouvernement voulait une mission servant de force-tampon à la frontière avec le Soudan afin de dissuader les attaques sur son sol, mais dépourvue d'un mandat politique susceptible d'interférer dans la gouvernance intérieure. La normalisation apparente de la situation avec le Soudan ouvrait donc la voie à des discussions progressives avec l'ONU en vue du retrait de cette force.

<sup>31</sup> Entretien de Crisis Group, membre de l'UFR basé à Paris, mars 2010.

<sup>32</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, N'Djamena, avril 2010.

<sup>33</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2010.

le ministre de l'Intérieur, Ahmat Mahamat Bachir.<sup>34</sup> Interrogé quelques jours plus tard sur les raisons de cette expulsion,<sup>35</sup> le président tchadien l'a justifiée par le refus de Khalil Ibrahim de reprendre les discussions de Doha.<sup>36</sup>

Les conséquences du rapprochement tchado-soudanais sur l'UFR sont de deux ordres. D'une part, il réduit la marge de manœuvre de la rébellion armée qui n'a pas, à court terme, les moyens d'une stratégie autonome et est obligée d'attendre un revirement toujours possible du contexte régional qui lui est actuellement très défavorable.<sup>37</sup> D'autre part, il accroît la possibilité d'une future implosion de l'UFR.

En effet, depuis 2004, les différents groupes armés combattant Idriss Déby ont puisé l'essentiel de leurs forces dans le soutien soudanais et ont bâti leur union sur les succès militaires. Leurs attaques éclairs ont, à deux reprises, affaibli l'armée gouvernementale, leur permettant d'entrer dans N'Djamena et n'échouant à prendre le palais présidentiel qu'après d'âpres combats. L'offensive de mai 2009, destinée à rééditer cet assaut, s'était heurtée à

une réorganisation tactique des forces gouvernementales qui, refusant de s'engager dans des combats rapprochés, ont déployé un important barrage de blindés et d'artillerie qui a quasiment anéanti les premières lignes rebelles. L'arrière des colonnes qui venaient en renfort a été pris sous le feu de l'aviation gouvernementale.<sup>38</sup>

Cet échec a accru les divisions déjà perceptibles au sein de la coalition de l'UFR après la désignation de Timane Erdimi à sa tête. Contesté par les autres chefs de factions qui lui reprochent sa faible expérience des armes, Timane Erdimi n'a pas véritablement réussi à réorganiser l'UFR. La discipline qu'il a voulu imposer a très vite disparu après mai 2009. Les principaux leaders rebelles se sont accusés les uns les autres d'avoir saboté l'offensive, chacun d'eux proposant sa méthode pour renverser le pouvoir de N'Djamena. Par conséquent, tout au long de 2009, des défections plus ou moins importantes<sup>39</sup> et des prises de position contradictoires ont été constatées au sein de l'UFR.

Le 15 mai 2010, le général Mahamat Nouri, l'un des principaux membres de l'UFR, a annoncé son retrait de la coalition pour lancer un nouveau mouvement dénommé Alliance nationale pour le changement démocratique (ANCD). Dénonçant l'attitude des autres leaders de la rébellion qui ont, selon lui, renoncé à l'exigence d'une table ronde inclusive, il a déclaré que « l'UFR est un échec politique et militaire ... dont la majorité des factions sont soit parties, soit divisées en petits groupes dispersés dans l'ouest du Soudan ». En réponse à l'initiative de Nouri, le porte-parole de l'UFR a déclaré en « prendre acte », ajoutant qu'elle « est vouée à l'échec car l'ANCD est composée de petits groupuscules sans envergure ».<sup>40</sup> A la grande satisfaction du pouvoir

---

<sup>34</sup> Le ministre tchadien de l'Intérieur a déclaré à cette occasion que Khalil Ibrahim et son entourage « utilisaient frauduleusement » des passeports diplomatiques tchadiens qui leur ont été confisqués par les services de sécurité. Selon le porte-parole du MJE, ces documents de voyage ont été fournis par les autorités tchadiennes elles-mêmes depuis plus de cinq ans. En outre, Khalil Ibrahim séjournait fréquemment à N'Djamena dans une villa mise à sa disposition par la présidence tchadienne. Voir « Le chef rebelle Khalil Ibrahim fait les frais du rapprochement entre le Tchad et le Soudan », Radio France internationale, 20 mai 2010. Cet article ainsi que les documents sonores sont accessibles sur [www.rfi.fr/content/20100520-le-chef-rebelle-khalil-ibrahim-fait-frais-rapprochement-entre-le-tchad-le-soudan](http://www.rfi.fr/content/20100520-le-chef-rebelle-khalil-ibrahim-fait-frais-rapprochement-entre-le-tchad-le-soudan).

<sup>35</sup> Voir interview d'Idriss Déby Itno sur Radio France internationale, 2 juin 2010. La version audio de cet entretien est disponible sur [www.rfi.fr/afrique/20100602-invite-afrique-idriss-deby](http://www.rfi.fr/afrique/20100602-invite-afrique-idriss-deby).

<sup>36</sup> Le président tchadien était aussi en privé agacé par le caractère personnel de Khalil Ibrahim, réputé incontrôlable. Cette expulsion pourrait aussi provoquer des dissensions au sein de l'entourage immédiat du chef de l'Etat tchadien car Khalil Ibrahim entretient des liens familiaux avec le président tchadien et de nombreux membres de son entourage Zaghawa. A l'annonce de son expulsion, de nombreux civils et militaires Zaghawa se sont rendus à l'aéroport de N'Djamena pour protester contre son refoulement « humiliant ». Voir « Le chef rebelle Khalil Ibrahim fait les frais du rapprochement entre le Tchad et le Soudan », Radio France internationale, 20 mai 2010 et entretien téléphonique de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2010.

<sup>37</sup> En plus du rapprochement tchado-soudanais, les opposants armés tchadiens (mais aussi soudanais) considèrent avec une certaine résignation la médiation concertée Union africaine-ONU conduite par Djibril Bassolé qu'ils accusent d'ignorer délibérément les problèmes politiques de fond dans les deux pays au profit d'une stabilisation rapide de la situation. Entretiens de Crisis Group, membre de l'UFR basé à Paris, avril 2010.

<sup>38</sup> Tout au long de l'année 2008, Idriss Déby avait anticipé un tel scénario en équipant massivement ses forces de moyens d'artillerie et aériens sophistiqués.

<sup>39</sup> Parmi lesquelles celles d'Ahmat Hassaballah Soubiane, Abdelaziz Koulamallah, Ahmat Yacoub et Adoum Nouri Allatchi, frère de Mahamat Nouri. Pour donner de l'ampleur à ce mouvement, le gouvernement fait régulièrement, via ses cellules de communication, un inventaire périodique des combattants rebelles ralliés. Afin de déstabiliser encore davantage l'UFR et semer la zizanie dans ses rangs, les autorités tchadiennes indiquent à l'occasion, sans donner des noms, être en contact avec « des leaders importants de la rébellion sur le point de renoncer à la lutte armée ». A noter enfin que Mahamat Nouri lui-même a déclaré en juillet 2010, être disposé à « faire la paix ». Voir les communiqués divers du gouvernement tchadien accessibles sur son site officiel [www.primature-tchad.org](http://www.primature-tchad.org) et « Tchad : un des grands chefs rebelles disponible pour la paix », Agence France Presse, 31 juillet 2010.

<sup>40</sup> Voir « Tchad : le leader rebelle Mahamat Nouri déterminé à poursuivre la lutte par tous les moyens », Voice of America, 19 mai 2010, et le communiqué de presse de l'UFR, 16 mai 2010, accessible sur [www.tchadactuel.com/index.php?2010/05/16/3196-ufr-communique-de-presse](http://www.tchadactuel.com/index.php?2010/05/16/3196-ufr-communique-de-presse).

tchadien, les divisions semblent donc s'approfondir au sein de la coalition rebelle qui est plus que jamais en mal de stratégie politique et militaire, comme en témoigne la nouvelle coalition, le Mouvement national du salut du peuple (MONASAP), créé en juin par huit mouvements de l'UFR.<sup>41</sup>

Cependant, ces signaux d'une rupture définitive de N'Djamena et Khartoum avec leurs alliés rebelles respectifs sont à relativiser. Malgré son expulsion du Tchad, l'ambiguïté et la complexité caractérisent les relations de Khalil Ibrahim avec le pouvoir tchadien. Au cours de sa visite à Tripoli le 9 juin 2010, le président tchadien a eu un entretien avec ce dernier. Confirmée par le colonel Kadhafi lui-même,<sup>42</sup> cette rencontre aurait eu pour but d'assouplir la position de Khalil Ibrahim et refléterait la prudence d'Idriss Déby après les pressions et conseils d'une partie de son entourage, pour qui une rupture définitive avec le MJE serait une erreur stratégique.<sup>43</sup>

Les relations du pouvoir tchadien et du MJE dépassent le simple cadre d'une alliance militaire et prennent en compte les liens familiaux et surtout la nécessité de maintenir la cohésion du groupe ethnique Zaghawa comme force politique incontournable au Tchad et à l'Ouest du Soudan. Khalil Ibrahim a, depuis toujours, justifié son refus de déposer les armes par le fait que cela ôterait à la minorité Zaghawa (dont il s'estime le défenseur) ses moyens de pressions sur les autres groupes rivaux du Darfour comme les Massalit et les Tama.<sup>44</sup> Il craint une alliance entre le pouvoir soudanais et ces groupes ethniques pour marginaliser les Zaghawa et réduire leur influence au Darfour. Depuis le déclenchement de la crise du Darfour, cet argument trouve des échos favorables chez une partie des Zaghawa tchadiens pour qui

un affaiblissement de l'ethnie au Soudan pourrait aussi se répercuter au Tchad.<sup>45</sup>

Par ailleurs, en mai 2010, suite aux informations selon lesquelles une partie des restrictions imposées au début de l'année 2010 par le pouvoir soudanais aux opposants armés tchadiens auraient été levées, des soupçons sur la sincérité de Khartoum ont été perceptibles chez une partie des proches d'Idriss Déby.<sup>46</sup> L'expulsion, en juillet 2010, à la veille de l'arrivée d'Al Bashir à N'Djamena, des responsables de l'UFR basés à Khartoum, indique que les autorités soudanaises voulaient donner à la partie tchadienne des assurances afin de ne pas compromettre cette visite aux enjeux importants.<sup>47</sup>

## 2. La mise à l'écart de la communauté internationale

En plus du rapprochement tchado-soudanais, le début d'année 2010 a été marqué par la requête tchadienne de ne pas voir renouvelé le mandat de la MINURCAT, la force internationale déployée à l'Est du Tchad et au Nord

<sup>45</sup> Sur cet aspect des alliances politiques inter Zaghawa au Tchad et au Soudan, voir Roland Marchal, « Tchad/Darfour : vers un système de conflits » *Conjoncture*, n°102 (2006).

<sup>46</sup> Les soupçons tchadiens ont été suscités par le fait que jusqu'au mois de mai, les responsables de l'UFR censés être sous résidence surveillée à Khartoum, faisaient régulièrement la navette entre la capitale soudanaise et leurs troupes basées à l'ouest du pays. La rupture du général Mahamat Nouri avec l'UFR et sa décision de créer une nouvelle coalition indiquaient aussi que les autorités soudanaises n'ont pas interdit toute activité aux responsables de la rébellion tchadienne et leur laissaient, par prudence, une marge de manœuvre contrôlée. Entretien de Crisis Group, spécialiste des relations tchado-soudanaises, Nairobi, juin 2010.

<sup>47</sup> Cette visite avait plusieurs enjeux. S'il est indéniable qu'elle a démontré le renforcement du rapprochement tchado-soudanais, elle a aussi servi les intérêts personnels d'Al Bashir, d'Idriss Déby et du Libyen Mouammar Kadhafi. Le premier en a profité pour se poser en interlocuteur régional incontournable et minimiser les poursuites de la CPI le visant. L'objectif est de mettre l'accent sur le fait que son éventuelle arrestation compliquerait la résolution de la crise régionale ainsi que celle du Darfour. Pour le président Déby, cette visite qui a coïncidé avec l'expulsion des responsables de l'UFR de Khartoum, était l'ultime étape de l'éradication de son opposition armée, à la veille des élections censées concrétiser le retour à la normale. Enfin, le dirigeant libyen, qui est arrivé à N'Djamena au même moment en a profité pour dissiper les tensions avec son homologue soudanais provoquées par la présence de Khalil Ibrahim à Tripoli. Après son expulsion du Tchad, Khalil Ibrahim a trouvé refuge à Tripoli, ce qui a entraîné la fermeture de la frontière soudano-libyenne. Après sa visite au Tchad, Al Bashir s'est rendu à Tripoli pour rencontrer Kadhafi sur ce point. A cette occasion, des rumeurs non vérifiées ont fait état d'une rencontre entre Al Bashir et Khalil Ibrahim organisée par le guide libyen. Le MJE a démenti cette information.

<sup>41</sup> Cette annonce semble sceller définitivement la fin de l'UFR en tant que coalition unique. Voir « Tchad : D. Assali à la tête d'une nouvelle coalition de rebelles », Agence France-Presse, 11 juin 2010.

<sup>42</sup> Voir « Interview exclusive du guide libyen Mouammar Kadhafi », Radio France Internationale, 20 juillet 2010.

<sup>43</sup> Relatant la visite de Déby à Tripoli, le site internet de la présidence tchadienne n'a pas fait mention d'une quelconque rencontre avec Khalil Ibrahim. Le site internet tchadactuel.com a fourni, dans deux articles, les détails du déroulement de cette rencontre qui reste sujette à caution. Voir l'article « Visite de travail du président de la République à Tripoli » sur le site internet de la présidence tchadienne accessible sur [www.presidence.tchad.org/tripoli\\_09\\_06\\_010.html](http://www.presidence.tchad.org/tripoli_09_06_010.html) et les informations publiées par *Tchadactuel* disponibles sur [www.tchadactuel.com/index.php?2010/06/18/3235-les-breves-de-ndjamena-deby-tout-petit-devant-dr-khalil](http://www.tchadactuel.com/index.php?2010/06/18/3235-les-breves-de-ndjamena-deby-tout-petit-devant-dr-khalil) et [www.tchadactuel.com/index.php?2010/06/15/3228-les-breves-de-ndjamena-deby-sagenouille-devant-dr-khalil-le-patron-du-mje](http://www.tchadactuel.com/index.php?2010/06/15/3228-les-breves-de-ndjamena-deby-sagenouille-devant-dr-khalil-le-patron-du-mje).

<sup>44</sup> Entretien de Crisis Group, spécialiste des relations tchado-soudanaises, Nairobi, juin 2010.

de la Centrafrique. Le gouvernement tchadien a motivé sa demande par le faible impact de cette force sur la sécurisation de la région. Estimant que la situation intérieure est en cours de normalisation, le gouvernement juge désormais inutile la présence de la MINURCAT.

En septembre 2007, le Conseil de sécurité avait décidé de l'envoi au Tchad d'une mission dotée d'un mandat à deux volets. Le volet civil est destiné à aider à renforcer l'Etat de droit et la médiation des conflits intercommunautaires. Le volet militaire consiste au déploiement d'une force de 5 200 hommes chargée de sécuriser les camps de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que le personnel humanitaire. En plus de ces deux volets, la mission s'est aussi vue confier la tâche de former et d'aider au déploiement d'un Détachement intégré de sécurité (DIS) composé de policiers et de gendarmes tchadiens.<sup>48</sup> Pierre angulaire du dispositif sécuritaire, le DIS est destiné à être une force rapidement opérationnelle devant surveiller les camps de réfugiés et sites des personnes déplacées et apporter un appoint aux troupes internationales. La création du DIS visait à impliquer les forces de sécurité locales plus familières avec le contexte tchadien et à mettre en place une force de sécurité pérenne après le départ de la MINURCAT.<sup>49</sup>

Dès sa mise en place, la MINURCAT a été confrontée à une contrainte politique majeure. Son mandat limité faisait d'elle une mission soumise aux contraintes de l'évolution d'une situation sécuritaire sur laquelle elle n'avait pas de moyens d'action politiques.<sup>50</sup> Au fur et à mesure de son déploiement, elle a fait face à des difficultés logistiques et opérationnelles dues à une certaine impréparation<sup>51</sup> et à l'attitude du gouvernement tchadien dont le

soutien politique à la MINURCAT a varié en fonction de l'évolution du contexte.<sup>52</sup> N'ayant jamais pu atteindre la totalité de son déploiement prévu,<sup>53</sup> la mission s'est vue reprocher de limiter sa présence sur le terrain à l'escorte des travailleurs humanitaires au détriment de la protection des camps des réfugiés et des personnes déplacées.<sup>54</sup>

De ce fait, malgré la présence de la MINURCAT, des actes de banditisme contre la population civile ont été régulièrement commis.<sup>55</sup> Néanmoins, selon les organisations non-gouvernementales (ONG) présentes sur le terrain, la MINURCAT a rassuré par sa seule présence et a donné une visibilité extérieure à une région où les lacunes de l'Etat tchadien sont les principales causes de l'impunité et de la violence.

Suite à la demande de retrait de la MINURCAT faite au début de l'année 2010 par les autorités tchadiennes, des négociations ont été ouvertes entre ces dernières et les Nations unies. Ces pourparlers ont débouché sur le principe d'une extension technique de deux mois du mandat de la mission qui devait s'achever fin mars 2010. Le Conseil de sécurité a donné son accord à un tel schéma en adoptant la Résolution 1913 (2010) approuvant l'extension de la MINURCAT jusqu'au 15 mai 2010. L'adoption de cette résolution a accru le sentiment que les Nations unies étaient résignées à un retrait à court terme de la MINURCAT. La fermeté affichée par Idriss Déby au cours de ses rencontres avec les envoyés de l'ONU, mais aussi l'attitude de la France ont fini par décider du sort de

<sup>48</sup> Voir Résolution 1861 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies.

<sup>49</sup> De ce point de vue, le DIS a été voulu comme une réponse du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO), selon son acronyme en anglais) aux nombreuses critiques qui, depuis le rapport Brahimi (2000), insistent sur le manque de planification stratégique des opérations des Nations unies. Sur ces critiques et la vision stratégique du DPKO, voir « Protecting civilians in the context of UN peacekeeping operations. Successes, setback and remaining challenges », United Nations, New York, 2009.

<sup>50</sup> Selon la Résolution 1861, le mandat de la MINURCAT est « d'aider à la création des conditions de sécurité permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées sur une base volontaire, sécurisée et durable, en contribuant entre autres, à la protection des réfugiés, des déplacés et des personnes civiles en danger, en facilitant la délivrance de l'aide humanitaire et en créant les conditions favorables au développement économique et social ».

<sup>51</sup> Aucune véritable mission technique d'évaluation n'a été envoyée sur le terrain pour préparer le déploiement de la MINURCAT, ce qui fait que dès le départ, l'opération a perdu beaucoup de temps à préparer ses bases au sol. Voir « MINURCAT: des réussites, des déconvenues et un avenir fragile. Une évaluation

de la sécurité et de la protection des civils à l'Est du Tchad pendant la période de déploiement de la mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad II. Mars 2009-février 2010 », Institute of studies on conflict and humanitarian action, mars 2010.

<sup>52</sup> En mai 2009 par exemple, le gouvernement tchadien a remis en cause « l'utilité » de la mission onusienne et critiqué l'attitude des forces de la MINURCAT basées à Goz Beida qui, selon lui, ont été incapables de défendre la ville et sa population contre une attaque de l'UFR. Les Nations unies ont fait valoir leur impartialité et le fait que les troupes de l'UFR ne s'en sont pas prises directement aux civils. Cet épisode avait mis en lumière les difficultés politiques de la MINURCAT prise entre un gouvernement tchadien qui voudrait l'utiliser comme une force tampon et la rébellion qui réclame d'elle une stricte et totale neutralité. Voir le rapport de Crisis Group, *Tchad : la poudrière à l'Est*, op. cit.

<sup>53</sup> Jusqu'au mois d'avril 2010, au lieu des 5 200 hommes prévus, la MINURCAT n'a pu en déployer qu'environ 3 500.

<sup>54</sup> Voir Institute of studies on conflict and humanitarian action, op. cit.

<sup>55</sup> En 2009 et 2010, la persistance du climat d'insécurité a contraint Médecins sans frontières et le Comité international de la Croix-Rouge à suspendre ou réduire leurs activités dans certaines zones comme Dogdoré ou Goz Beida.

la MINURCAT.<sup>56</sup> Les discussions entre le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU<sup>57</sup> et les autorités tchadiennes n'ont servi qu'à confirmer le retrait définitif de la MINURCAT et à préparer les agences humanitaires à cette fin.

Depuis la Résolution 1923 adoptée le 25 mai 2010, la MINURCAT n'assure plus la protection des camps de réfugiés et des personnes déplacées. Toutes les missions de protection et de sécurisation confiées à la MINURCAT par la Résolution 1861 (2009) ont été transférées au Tchad à sa demande.<sup>58</sup> S'agissant de la formation et de l'appui apportés au DIS, la MINURCAT continue de les assurer en attendant qu'un groupe de travail conjoint ONU/gouvernement tchadien définisse les modalités d'une prise en charge progressive par le Tchad. Des restrictions importantes sont apportées au volet militaire du mandat de la MINURCAT dont les effectifs sont réduits à 1900 hommes, lesquels devraient cesser toute opération et entamer leur retrait définitif du Tchad à partir du 15 octobre jusqu'à la fin de l'année 2010. D'ici cette date, le champ d'opération des forces onusiennes est limité à Goz Beida, Farchana et Abéché.

### 3. Des incertitudes sur la protection des civils à l'Est du Tchad

Malgré les assurances du gouvernement tchadien sur sa capacité à prendre le relais de la MINURCAT, des motifs d'inquiétude sur la sécurité de la population civile et des réfugiés de l'Est du Tchad subsistent. Selon les organisations humanitaires, l'implication de l'armée gouvernementale tchadienne dans les violences intercommunautaires de ces dernières années et la méfiance de la population locale à son égard démontrent son inaptitude à assurer la sécurité des camps des réfugiés et des sites de personnes déplacées. En effet, lorsqu'elle n'a pas été directement impliquée, l'armée tchadienne a une grande part de responsabilité dans les violences intercommunautaires ayant opposé Zaghawa et Tama dans le Dar Tama en 2006 ou

Dadjo et tribus arabes dans le Dar Sila au cours de la même année.<sup>59</sup>

Si la plupart des critiques ne remettent pas en cause les capacités opérationnelles de l'armée tchadienne sur le terrain,<sup>60</sup> elles insistent toutefois sur sa faible formation pour une mission de protection de la population civile. En réponse, le gouvernement tchadien a indiqué que la sécurisation de l'Est du Tchad se ferait à travers un triple maillon de protection.<sup>61</sup> Le premier maillon est constitué de la force mixte tchado-soudanaise dont le déploiement sur six postes clefs<sup>62</sup> est censé verrouiller la zone transfrontalière de toute attaque armée. Le deuxième maillon comprend les unités mobiles de l'Armée nationale tchadienne (ANT) et de la gendarmerie dont les patrouilles sont destinées à dissuader le grand banditisme qui sévit autour des centres urbains et dans les zones rurales. Enfin, le troisième maillon est constitué du DIS déployé à proximité des camps des réfugiés et des sites de personnes déplacées pour servir de première ligne de surveillance.<sup>63</sup>

Si théoriquement ce dispositif assure un maillage sécuritaire rigoureux de l'Est du Tchad, trois facteurs peuvent amoindrir son efficacité à remplir une mission de protection. En premier lieu, la force mixte tchado-soudanaise est avant tout une force de surveillance des opposants armés destinée à créer une sorte de *no man's land* entre les deux pays. Elle risque donc d'empêcher tout afflux de réfugiés soudanais vers le Tchad en cas de reprise des hostilités au Darfour, les exposant ainsi aux opérations militaires. Ensuite, les patrouilles mobiles de l'ANT à l'Est du Tchad ne sont pas une nouveauté. Au contraire, malgré leur omniprésence ces dernières années, elles n'ont pu empêcher ni les attaques des bandits armés contre la population civile se rendant dans les champs ni l'insécurité dans les centres urbains. L'ANT a, par le passé, montré ses limites dans la lutte contre le grand bandi-

<sup>56</sup> Beaucoup d'observateurs se sont interrogés sur l'absence de prise de position de Paris sur le futur de la MINURCAT. La France a semblé laisser le soin au secrétaire général de l'ONU de se décider en s'abstenant de toute pression susceptible d'amener le Tchad à reconsidérer sa position. Ceci a amené les ONG à penser que la France ne souhaitait plus le maintien d'une mission qu'elle avait initialement soutenue. Entretiens divers de Crisis Group, New York, mars, avril, mai 2010.

<sup>57</sup> Il s'agit du Tunisien Mahmood Youssef, qui a remplacé le Portugais Victor Da Silva Angelo, le 31 mars 2010.

<sup>58</sup> A savoir : la protection des civils, réfugiés, personnes déplacées, travailleurs humanitaires et personnel de l'ONU ; les actions en vue de favoriser un retour rapide et volontaire des réfugiés et personnes déplacées ; la sécurisation des camps des réfugiés et des sites des personnes déplacées, etc.

<sup>59</sup> Voir « Ils sont venus pour nous tuer. Attaques des milices et agressions ethniques contre des civils à l'Est du Tchad », Human Rights Watch, 9 janvier 2007.

<sup>60</sup> Entretiens téléphoniques de Crisis Group, membres d'ONGs internationales basées au Tchad, mai 2010.

<sup>61</sup> Voir « Toutes les dispositions sont prises pour la relève de la MINURCAT », Agence France-Presse, 31 mai 2010.

<sup>62</sup> Ces postes clefs sont repartis sur six localités tout le long de la frontière tchado-soudanaise : Am Djaress, Adé, Am Djere-ma, Bahai, Kirari et Tissi. Le choix de ces lieux n'est pas fortuit car ce sont des localités à proximité desquelles l'armée tchadienne dispose d'importantes bases militaires.

<sup>63</sup> Répondant aux critiques sur la capacité de l'ANT à assurer la protection des civils, le ministre tchadien de la Communication a indiqué que les éléments du DIS sont actuellement l'équivalent d'une police de proximité suffisamment aguerrie pour « faire face à toutes les situations ». Voir « Toutes les dispositions sont prises pour la relève de la MINURCAT », Agence France-Presse, 31 mai 2010.

tisme qui, en cette période d'accalmie militaire, est la principale menace pour la population civile.<sup>64</sup> Troisièmement, le niveau d'équipement en matériel de communication et les effectifs du DIS ne lui permettent pas d'avoir une grande réactivité en cas de multiplication des attaques.<sup>65</sup>

Confirmant les craintes des ONG, le 8 juin 2010, un employé occidental d'Oxfam a été enlevé à Abéché, la ville la plus sécurisée de l'Est du Tchad. Malgré les ratissages de l'ANT, les ravisseurs n'ont pu être localisés qu'une dizaine de jours après l'enlèvement à proximité de la frontière soudanaise. Le ministre tchadien de l'Intérieur a indiqué que c'est à la suite d'un échange d'informations entre la force mixte tchado-soudanaise et l'Agence nationale de sécurité (ANS) que les ravisseurs ont été localisés et neutralisés. Aucune information n'a été filtrée sur l'identité des ravisseurs que le ministre a qualifiés « d'acolytes des mercenaires ».<sup>66</sup> Il a décrit ce rapt comme un acte politique destiné à jeter le discrédit sur le gouvernement tchadien.<sup>67</sup> Quelles que soient les intentions et l'identité des ravisseurs, cet enlèvement remet en question l'efficacité du dispositif de sécurité déployé à l'Est.

### III. RESTAURATION INTERIEURE ET PROCESSUS ELECTORAL

Après plus de cinq années de troubles internes et externes, le pouvoir tchadien tente de reprendre en main la situation intérieure. Cette restauration a débuté en 2008 après l'échec de l'attaque rebelle sur N'Djamena et s'est manifestée par une augmentation des dépenses militaires.<sup>68</sup> Elle s'est poursuivie tout au long de 2009 à travers une politique anti-corruption et des mesures autoritaires pour mettre fin à « la kermesse du désordre ».<sup>69</sup> Destinée à créer un consensus national autour des prochaines élections et du rejet de la contestation armée, cette restauration met paradoxalement en évidence le jeu d'équilibre précaire au sein du pouvoir présidentiel, les tendances autocratiques du régime et la marge de manœuvre étroite de l'opposition.

#### A. OPERATION ANTI-CORRUPTION ET EQUILIBRAGE DU SYSTEME POLITIQUE

Initialement, le régime du président Déby reposait sur une alliance politico-militaire des ressortissants du Nord-est du Tchad élargie à l'élite politique des autres régions du pays. Ce système associe une forte militarisation de l'appareil d'Etat et un renouvellement régulier des responsables de l'administration afin de conforter à un niveau le plus élevé possible l'assise politique du chef de l'Etat. Il suppose un consensus permanent au sein des cercles décisionnels afin de maintenir l'autorité du président et lui permettre de contrôler l'influence de ses alliés militaires et politiques. Pendant longtemps ces cercles décisionnels étaient formés de collaborateurs du président issus de son groupe ethnique Zaghawa et des membres du bureau politique du parti au pouvoir.

En 2004, la décision d'Idriss Déby de modifier la constitution afin de se représenter à l'élection présidentielle a débouché sur une rupture de ce consensus, certains membres de son entourage qui escomptaient prendre sa place à la fin de son mandat étant entrés en dissidence. Cette situation l'a contraint à resserrer les cercles déci-

---

<sup>64</sup> Les rapports périodiques des agences humanitaires indiquent que les braquages sont restés constants depuis mars 2009. Lire notamment Institute of studies on conflict and humanitarian action, op. cit.

<sup>65</sup> A noter que le DIS a fait l'objet d'au moins trois attaques au cours desquelles il a perdu des hommes. Selon les agents du DIS, le niveau d'équipement et l'expérience militaire des assaillants sont parfois supérieurs aux leurs. Entretien de Crisis Group, gendarme du DIS, Goz Beida, avril 2010.

<sup>66</sup> Voir « Chad forces free OXFAM aid worker kidnapped in Abeché », BBC, 16 juin 2010. A noter que le gouverneur de la région du Ouaddaï dont le chef-lieu est Abéché, a été limogé un mois après cet enlèvement. Le commandant de la légion de gendarmerie, le commissaire central de police de la région, celui de la surveillance du territoire ont également été écartés à la suite d'une visite du président Déby. Tous ces responsables ont été sanctionnés en lien avec la recrudescence de l'insécurité à Abéché et ses environs. Voir « Tchad: le gouverneur et des responsables du Ouaddaï (est) limogés », Agence France-Presse, 6 juillet 2010.

<sup>67</sup> Voir « Un humanitaire occidental enlevé à l'Est du Tchad », Radio France internationale, 9 juin 2010. La version sonore de l'intervention du ministre de l'Intérieur est accessible sur [www.rfi.fr/afrique/20100609-humanitaire-occidental-oxfam-enleve-tchad](http://www.rfi.fr/afrique/20100609-humanitaire-occidental-oxfam-enleve-tchad).

---

<sup>68</sup> Cet aspect de la reprise en main intérieure a été étudié dans le Briefing de Crisis Group, *Tchad : sortir du piège pétrolier*, op. cit.

<sup>69</sup> Selon l'expression employée par le président Déby en 1996 pour caractériser les causes structurelles de la faillite de l'Etat tchadien. Ce faisant, il s'était engagé à y mettre fin et à imposer une meilleure gouvernance. Voir Johanne Begin Favre, *Insécurités. Une interprétation environnementale de la violence au Ouaddaï (Tchad oriental)*. Thèse de doctorat soutenu à l'Université de Paris I- Panthéon Sorbonne, novembre 2008. Accessible sur [http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/40/66/84/PDF/THESE\\_J\\_FAVRE.pdf](http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/40/66/84/PDF/THESE_J_FAVRE.pdf).

sionnels autour de ses officiers les plus méritants et son entourage familial immédiat,<sup>70</sup> tout en tenant un discours rassembleur susceptible de lui assurer la loyauté des autres composantes du pays. Le chef de l'Etat s'est habilement servi des retombées de la rente pétrolière pour récompenser ses partisans les plus assidus et en attirer de nouveaux. Le revers de cette politique est l'augmentation du clientélisme au sein de l'élite politique et une prégnance de la corruption dans la société.

Afin de limiter la corruption générée par la rente pétrolière,<sup>71</sup> le gouvernement a lancé, à partir de septembre 2009, une campagne dite de « moralisation publique et de lutte contre la corruption ». Cette campagne est destinée à sanctionner les responsables publics soupçonnés de mauvaise gestion et d'enrichissement illicite. Elle a été déclenchée après la découverte d'un important réseau de détournements estimé à 2 milliards de francs CFA (environ 3 millions de dollars) au Ministère de l'Education nationale. Cette campagne vise aussi à répondre aux mécontentements sociaux dus au manque d'amélioration des conditions de vie de la population alors que le Tchad engrange les pétrodollars.<sup>72</sup> D'autres objectifs associés à cette campagne incluent la mise à l'écart des courtisans du pouvoir devenus trop encombrants et une opération de communication pour redorer l'image du président Déby avant les élections. Cette campagne anti-corruption est révélatrice du mode de fonctionnement de l'entourage présidentiel.

L'arrestation, en octobre 2009, d'Haroun Kabadi, secrétaire général à la présidence de la République et dirigeant du parti au pouvoir, le Mouvement patriotique du salut (MPS), a provoqué un climat de suspicion dans les cercles du pouvoir. Il a été arrêté parce que son nom a été cité dans une affaire, jusqu'à présent peu claire, de détournements de fonds publics destinés à l'achat d'équipements scolaires. Afin d'obtenir ce marché, un commerçant de N'Djamena a versé des commissions à des personnalités publiques et politiques dont la liste a été fournie à la police judiciaire après son arrestation. Six ministres et de nombreuses autres personnalités ont également été cités. Trois des ministres ont été limogés et arrêtés. Par la suite, certaines des personnalités interpellées, parmi lesquelles

Kabadi,<sup>73</sup> ont été libérées. Aucun procès n'a encore été organisé, le volet judiciaire de la campagne anti-corruption étant bloqué par de nombreux vices de procédure soulevés par les avocats des mis en cause.

A la suite de cette affaire, les collaborateurs les plus en vue du président se sont soupçonnés mutuellement de manœuvrer les uns contre les autres ou de livrer à la presse des informations sur les enquêtes en cours.<sup>74</sup> Le caractère ciblé des dénonciations de détournements de fonds, la résonance médiatique donnée aux arrestations et les remises en liberté rapides indiquent que la campagne anti-corruption est instrumentalisée à régler des comptes au sein du pouvoir. La presse locale s'est, à plusieurs reprises, interrogée sur les critères en vertu desquels la commission de contrôle créée par le Ministère de l'Assainissement public pour vérifier la gestion des fonds publics, décide de mener ses enquêtes et audits. Non sans un certain humour, les journaux de N'Djamena émettent régulièrement des pronostics sur des personnalités susceptibles d'être prochainement arrêtées ou assurées de ne pas être inquiétées par la campagne anti-corruption.

Une autre dimension du jeu d'équilibre au sein du pouvoir a mis en scène des hommes d'affaires locaux et le maire de N'Djamena, Mahamat Zène Bada. En menant une politique d'expropriation brutale pour remodeler la capitale, Zène Bada s'est fait beaucoup d'ennemis parmi des commerçants proches du parti au pouvoir pour qui son intransigeance constituait un obstacle à la bonne marche de leurs activités. Se sentant visé par les enquêtes sur la gestion des comptes de la mairie de N'Djamena, il aurait menacé de rendre publiques des informations sur la corruption dans les cercles dirigeants.<sup>75</sup> Son arrestation au début du mois de janvier 2010 pour détournements de fonds s'interprète comme sa mise à l'écart par le président

---

<sup>70</sup> D'où sa décision d'ajouter à son nom initial, le patronyme Itno, qui est celui de son clan familial.

<sup>71</sup> Depuis 2005, les classements annuels de Transparency International placent le Tchad parmi les dix pays où l'indice de perception de la corruption est le plus élevé.

<sup>72</sup> De 2003 à 2008, le Tchad a encaissé plus de 4,3 milliards de dollars de recettes pétrolières dépassant largement les prévisions de départ. Voir le rapport bilan du Groupe international consultatif sur le projet pétrolier tchadien disponible sur [www.gic-iag.org](http://www.gic-iag.org).

---

<sup>73</sup> Au mois de mai 2010, d'insistantes rumeurs ont circulé suite à la réception de Kabadi par le président de la République à propos de son éventuel retour au gouvernement. Cette hypothèse semblait peu probable, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ayant sanctionné le procureur général, Béassoum Ben Ngassouro, qui avait ordonné la libération des prévenus. Le CSM a, en effet, relevé de ses fonctions le procureur et a ordonné la réincarcération des prévenus. Cependant cette décision n'a été appliquée que pour deux des prévenus dont le trésorier payeur général de la République et le contrôleur financier du Ministère des Finances. Le 7 juillet, les rumeurs sur Kabadi sont devenues une réalité, ce dernier ayant été nommé par décret, conseiller spécial à la présidence de la République. Voir [www.presidencetchad.org/decret\\_520\\_2010.html](http://www.presidencetchad.org/decret_520_2010.html)

<sup>74</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, N'Djamena, mars 2010.

<sup>75</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, N'Djamena, mars 2010.

dont il était réputé être proche.<sup>76</sup> Néanmoins, sa chute a privé Idriss Déby d'un allié membre de la communauté Hadjarai, un groupe ethnique réputé frondeur du centre du Tchad.<sup>77</sup>

Sur un autre plan, les nombreuses trahisons<sup>78</sup> et dissidences au sein de son entourage ont conduit Idriss Déby à être vigilant vis-à-vis de ses proches et à redistribuer fréquemment les responsabilités pour rééquilibrer et mieux contrôler leurs activités. En confiant depuis plus de trois ans les forces de police de l'Etat à Ahmat Mahamat Bachir et les services de renseignement à Mahamat Ismaïl Chaïbo, Idriss Déby exerce un contrôle à la fois à l'intérieur et en dehors de son régime. L'efficacité et l'activisme du premier lui permettent d'être rapidement informé de toute contestation dans le pays tandis que les réseaux de renseignement du second qui s'étendent jusqu'au sein de la rébellion,<sup>79</sup> jouent un grand rôle dans la surveillance de l'entourage présidentiel et ses éventuels liens avec la dissidence.

Si depuis 2004 et la multiplication des dissidences parmi son entourage, le président a décidé d'élargir sa base politique et militaire en dehors des Zaghawa, il s'efforce de calmer les mécontentements de ceux-ci en leur confiant des postes stratégiques dans l'armée et l'administration. Néanmoins les rotations fréquentes entre les titulaires des postes évitent qu'ils n'exercent une grande influence. Ces postes concernent les cabinets civil et militaire du président, l'état-major de l'armée de terre, les renseignements militaires, les services des douanes, le Ministère des Finances et quelques entreprises importantes de l'Etat.<sup>80</sup> Au

sein du cabinet présidentiel, de nombreux Zaghawa et des membres de la famille Itno, son clan familial, occupent des postes clés. Au sein de l'armée, si le président évite de confier l'ensemble de la chaîne de commandement aux seuls Zaghawa, des responsabilités stratégiques importantes n'échappent pas aux Itno ou à d'autres officiers issus de ce groupe ethnique et dont la loyauté n'a pas été mise en cause ces dernières années.

Actuellement, trois groupes plus ou moins rivaux gravitent autour du pouvoir. Le premier regroupe les Bideyat-Billia<sup>81</sup> et précisément les Itno qui jouent un rôle de premier plan dans la stratégie de conservation du pouvoir. Le deuxième cercle est composé des autres composantes Zaghawa, principalement les Kobé,<sup>82</sup> très représentés au sein de la garde présidentielle et dans le dispositif de sécurité immédiat du régime. Le troisième cercle est celui des fidèles du président au sein du gouvernement et du bureau politique du MPS dont le rôle est d'élaborer les orientations politiques du régime. A ces principaux groupes, il faut aussi ajouter la première dame Hinda Déby dont le rôle dans la communication du régime lui permet d'apparaître régulièrement au premier plan.<sup>83</sup>

## B. CLIENTELISME ET AUTORITARISME

Les appels de l'opposition armée pour un dialogue interne inclusif ont reçu jusqu'à présent une fin de non recevoir de la part du gouvernement qui se dit favorable à un règlement pacifique de la crise interne, mais réfute toute raison d'être d'une nouvelle table ronde, les précédentes n'ayant pas réussi à mettre fin aux rébellions.<sup>84</sup> Conforté

<sup>76</sup> Il faut néanmoins indiquer qu'un rapport d'inspection a accusé le maire d'avoir détourné 300 millions de francs CFA (environ 600 000 de dollars) et de n'avoir pas fourni des pièces justificatives sur l'utilisation de 4 milliards de francs CFA (environ 5 millions de dollars). Voir « Coup de torchon à N'Djaména », *Jeune Afrique*, 28 janvier 2010.

<sup>77</sup> Mahamat Zène Bada est le frère de Maldom Bada Abbas, un chef militaire Hadjarai qui a combattu aux côtés d'Idriss Déby contre Hissène Habré en 1990. Il a par la suite été accusé de tentative de coup d'Etat puis arrêté, ce qui a provoqué des remous au sein de la communauté Hadjarai.

<sup>78</sup> Le dernier cas de « trahison » serait celui de Mahamat Abdoulaye, chef d'un parti de l'opposition allié au camp présidentiel. Conseiller à la présidence Mahamat Abdoulaye a été accusé « d'intelligence avec l'ennemi », jugé et condamné. Il aurait reçu des appels téléphoniques d'un dirigeant de la rébellion. Il a été gracié par Idriss Déby en février 2010. Voir « Tchad : Mahamat Abdoulaye devant le juge le 2 novembre », Agence de Presse Africaine, 29 octobre 2009.

<sup>79</sup> Entretien de Crisis Group, membre de l'UFR basé à Paris, mars 2010.

<sup>80</sup> La plupart des directions administratives et financières des ministères sont tenues par des ressortissants de la région du président, parfois sans tenir compte des compétences minimales requises pour ces postes stratégiques. Ceux-ci n'hésitent d'ailleurs

pas à user de leur appartenance clanique pour en imposer aux ministres.

<sup>81</sup> Les Bideyat-Billia constituent un sous-clan Zaghawa.

<sup>82</sup> L'un des principaux représentants des Kobé est le général Mahamat Ali Abdallah, plusieurs fois ministre, ancien chef d'état-major général de l'ANT et actuellement conseiller du président de la République. Bien introduit dans le cercle du pouvoir, il est à la fois apprécié par le régime du fait de sa loyauté et craint en raison de sa forte popularité au sein de son clan.

<sup>83</sup> Auteure d'un ouvrage biographique récent, Hinda Déby Itno aurait initié les différentes opérations de communication du régime, notamment dans les magazines et chaînes de télévision panafricains mettant en avant les réalisations du président Déby. Ses détracteurs lui prêtent une trop grande ambition. Voir Hinda Déby Itno, *La main sur le cœur* (Paris, 2008) et « Hinda Déby Itno est affectée par le virus du népotisme », *Tchadoscopie*, 12 mai 2010.

<sup>84</sup> Les pourparlers précédents de Syrte et de Tripoli entre le gouvernement et les coalitions rebelles ont débouché sur des accords de paix qui ont très vite été remis en cause par la volonté des deux camps d'en découdre. Plutôt qu'une nouvelle table ronde synonyme de conférence nationale *bis* dont il ne veut pas, le président Déby propose de réactiver les accords

par une confiance militaire retrouvée et l'apaisement avec le Soudan, le pouvoir tchadien privilégie deux options pour mettre fin à la crise: le contrôle de l'espace politique national et l'affaiblissement progressif de la rébellion par le biais de négociations ciblées. La volonté du gouvernement de dicter par avance les conditions de tout dialogue interne le conduit à coopter les opposants préoccupés par leur sort personnel.

Malgré les déclarations récentes du président Déby selon lesquelles il n'a pas « de postes ou de l'argent à distribuer aux opposants »<sup>85</sup>, les membres de la rébellion ayant abandonné la lutte armée en 2009 se sont vus récompensés par le régime.<sup>86</sup> L'achat des dirigeants de la rébellion n'est pas une solution durable au problème posé par les groupes armés dont les combattants, en l'absence d'un programme durable de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), pourraient facilement rejoindre d'autres mouvements armés encore en activité.

En même temps, la promotion rapide des soutiens les plus assidus de la politique présidentielle conduit à développer un clientélisme d'Etat au détriment d'une efficacité d'Etat. Les nominations et changements fréquents des opposants ralliés au pouvoir dans les différents services de l'administration réduisent son efficacité, les titulaires des différents postes, incertains sur la durée de leur fonction, les utilisant comme une position d'accumulation. Cette stratégie de coopter à court terme l'opposition civile ou armée, accroît le sentiment de normalisation artificielle qui caractérise actuellement l'évolution du Tchad.<sup>87</sup>

Décidé à infléchir rapidement le rapport de forces face à ses opposants armés et leur parrain soudanais, le régime a utilisé à partir de 2008, une bonne partie des revenus pé-

---

précédents avec les groupes armés, le volet civil du dialogue interne étant, selon lui, déjà réglé avec l'accord du 13 août 2007.

<sup>85</sup> Voir « Déby ferme envers les rebelles », Agence France-Presse, 8 avril 2010.

<sup>86</sup> Ahmat Hassaballah Soubiane a été nommé conseiller spécial à la présidence ; Ahmat Yacoub occupe le poste de chargé de mission auprès du médiateur national. Selon des rumeurs insistantes, Mahmoud Nahor Ngawara aurait reçu une importante incitation financière pour abandonner la lutte armée. Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2010.

<sup>87</sup> Après sa première réélection en 2001, Idriss Déby a prôné une politique d'ouverture en incluant dans son gouvernement des leaders de l'opposition qu'il avait battus au cours de la présidentielle. Conceptualisée par l'idéologie officielle du régime sous l'appellation de « démocratie consensuelle et participative », cette ouverture visait à calmer les partisans de l'opposition mécontents du déroulement de l'élection et à élargir la base politique du président dont la légitimité était contestée. Presque dix ans après sa mise en place, la « démocratie consensuelle et participative » a pris le chemin inverse, servant plutôt de paravent théorique à un système qui prend de plus en plus la forme d'une autocratie clientéliste.

troliers pour s'équiper militairement. Malgré l'affirmation des autorités selon lesquelles les dépenses de sécurité sont toutes soumises au Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers (CCSRP), les chiffres exacts de cette politique militariste sont largement secrets. Ces dépenses relèvent du secret-défense, interdiction tacite étant faite à l'Assemblée nationale et au Ministère des Finances de se prononcer sur les achats d'armes décidés par la présidence.<sup>88</sup> Si, dans le contexte des tentatives avérées de déstabilisation soudanaise, le gouvernement n'a pas eu de mal à justifier ces dépenses de sécurité, il en a aussi profité pour augmenter ses capacités coercitives vis-à-vis de l'opposition intérieure. En effet, le renforcement de l'armée est également allé de pair avec le renforcement des capacités de surveillance et des moyens d'écoutes de l'ANS. L'arrestation en février 2008, des opposants Yorongar Ngarledji et Ibni Oumar Mahamat Saleh<sup>89</sup> serait liée à l'interception de contacts téléphoniques qu'ils auraient eus avec l'opposition armée.<sup>90</sup>

L'intimidation des critiques constitue une des facettes de l'autoritarisme étatique. Les ONG et associations de la société civile militant pour la transparence de la gestion des revenus pétroliers sont régulièrement rappelées à l'ordre par le Ministère de l'Intérieur et soumises à une surveillance accrue de la part de l'ANS. En mars 2010, le ministre de l'Intérieur a interdit, sans explications, un atelier sur les revenus pétroliers organisé par la société civile à Doba.<sup>91</sup>

---

<sup>88</sup> Selon les différents rapports d'exécution du budget de l'Etat, de 2000 à 2009, les dépenses militaires annuelles sont passées de 6,5 milliards de francs CFA (un peu plus de 14 millions de dollars) à 147 milliards de francs CFA (environ 315 millions de dollars). Voir « La lettre de Transparence », no. 52, Observatoire de la gestion des revenus pétroliers, N°Djamena, 2009.

<sup>89</sup> Qui a disparu à la suite de cette arrestation, une commission d'enquête ayant conclu à « sa mort probable imputable à l'armée tchadienne ». Le 1er juillet 2010, après des mois de refus, le gouvernement tchadien a accepté que des experts internationaux participent au comité de suivi mis en place en août 2008 sur le cas Ibni Oumar Mahamat Saleh. Voir le rapport de la Commission d'enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences, août 2008 et aussi « Disparition d'Ibni : le Tchad accepte la participation d'experts internationaux au suivi de l'enquête », Radio France internationale, 1<sup>er</sup> juillet 2010.

<sup>90</sup> Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, N°Djamena, août 2008.

<sup>91</sup> Selon la société civile, la décision non notifiée officiellement du Ministère de l'Intérieur s'expliquerait par le fait que la Banque mondiale ait été invitée à l'atelier alors qu'elle n'est plus partie prenante du projet pétrolier tchadien depuis 2005. Voir Communiqué de presse n°001/CPPL/10, « Pour une gestion participative et transparente des 5 pour cent des revenus pétroliers affectés à la région productrice », Commission permanente pétrole locale, Moundou, 22 mars 2010.

Après les combats de février 2008, le gouvernement a voulu restreindre la couverture des opérations militaires par la presse locale. Le délit d'offense au chef de l'Etat, d'atteinte aux institutions de la République et d'intelligence avec l'ennemi a été introduit par ordonnance. En mai 2010, le gouvernement a soumis un projet de loi pour confirmer cette ordonnance. Face aux nombreuses critiques extérieures et aux protestations du Haut conseil de la communication, l'Assemblée nationale a rejeté ce projet de loi le 2 juin 2010, le qualifiant d' attentatoire aux libertés. A la suite de ce rejet, l'Union des journalistes tchadiens (UJT), a demandé au gouvernement de soumettre un nouveau projet de loi plus souple actualisant la loi n°029 du 12 août 1994 relative au régime de la presse. La décision du gouvernement est toujours attendue.

Face à une opposition intérieure déjà affaiblie, le régime n'a pas eu à exercer davantage son pouvoir coercitif. En revanche, il a mis en œuvre de façon brutale des politiques publiques initiées à partir de 2008 pour lutter contre la coupe abusive des arbres dans les zones rurales et le non respect des lois d'urbanisme. En janvier 2009, la décision du gouvernement d'interdire, sans une préparation préalable, l'utilisation du charbon de bois a aggravé la situation des citoyens qui faisaient déjà face à une hausse des prix que le gouvernement n'arrivait pas à contrôler. Sous couvert de faire respecter cette décision qui était en réalité une instruction du président Déby appliquée à la lettre, les forces de l'ordre ont procédé à une traque des récalcitrants. Le 14 janvier 2009, un rassemblement contre cette mesure a été brutalement réprimé à N'Djamena.<sup>92</sup>

De même, la politique d'urbanisation et de lutte contre l'incivisme lancée en 2008 s'est accompagnée de mesures d'expulsions forcées qui ont provoqué des milliers de sans-abri.<sup>93</sup> La mairie de N'Djamena a passé outre une décision de justice interdisant les démolitions d'habitation, lesquelles ont continué sans que les projets d'urbanisme censés occuper les espaces déguerpis n'aient été mis en œuvre.<sup>94</sup> En juin 2010, après avoir tenté sans succès d'interdire les mototaxis dans le pays, le ministre de l'Intérieur a ordonné aux autorités municipales d'utiliser des « méthodes plus fortes » pour empêcher les activités

des vendeurs ambulants dans la ville de N'Djamena et les « forcer à se mettre dans le rang ou à rentrer au village ».<sup>95</sup>

### C. UN PROCESSUS ELECTORAL PROBLEMATIQUE

Depuis mai 2006 et la réélection d'Idriss Déby pour un nouveau mandat de cinq ans à la tête du pays, le Tchad n'a plus organisé de scrutin électoral. Marquée par le boycott des leaders de l'opposition et une faible mobilisation populaire, l'élection présidentielle de mai 2006 a démontré le blocage du projet démocratique dans le pays.

Moins d'un mois avant le scrutin, une colonne rebelle était entrée dans N'Djamena et avait occupé la moitié de la ville. Après cette attaque, même si la situation était calme aux alentours de la capitale, une atmosphère lourde régnait dans le pays. Tandis que l'Est vivait sous le rythme des attaques rebelles, le Sud grondait contre la perspective d'une réélection d'Idriss Déby. Malgré les appels en faveur d'un report, le scrutin a été organisé dans un climat tendu et a abouti à la réélection du président sortant avec environ 65 pour cent des suffrages exprimés avec un taux officiel de participation de 61 pour cent. L'élection législative qui devait être organisée par la suite a été reportée *sine die* en attendant l'ouverture d'un dialogue politique entre le camp présidentiel et la CPDC.<sup>96</sup>

La signature, le 13 août 2007, d'un accord entre la CPDC et la majorité présidentielle a théoriquement ouvert la voie à une relance du projet démocratique. Globalement, cet accord prévoit l'adoption par le gouvernement de dispositions législatives destinées à permettre d'une part, l'organisation d'élections crédibles et d'autre part, la mise en place d'un environnement politique plus participatif. Ces dispositions comprennent la mise en place d'organes

<sup>92</sup> Voir « Panique et tollé à N'Djamena face à l'interdiction du charbon de bois », *Jeune Afrique*, 19 janvier 2009.

<sup>93</sup> Amnesty International a consacré un rapport à ces expulsions qu'elle a liées directement à la situation militaire dans le pays. Voir « Chad : Broken homes, broken lives, end forced evictions in Chad », 8 septembre 2009.

<sup>94</sup> A l'exception néanmoins de la construction de « l'hôpital de la mère et de l'enfant », grand chantier du président Déby prévu pour être inauguré à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Tchad en août 2010.

<sup>95</sup> Voir « Ville de N'Djamena. Bachir interdit aux vendeurs ambulants de circuler », *La Voix du Tchad*, 10 juin 2010, disponible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=53&aid=1528](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=53&aid=1528) et « Tchad : les victimes d'Ardep Djoumal et Kabalaye demandent réparation », *La Voix du Tchad*, 21 juin 2010, disponible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=52&aid=1578](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=52&aid=1578). Voir aussi le communiqué de presse « Non à la démolition massive des quartiers de N'Djamena ! », Rencontre africaine pour les droits de l'homme (RADHO), 17 juin 2010.

<sup>96</sup> Après la décision de Déby en 2004 de faire modifier la disposition de la constitution limitant les mandats afin de se faire réélire, les partis politiques opposés à ce projet se sont coalisés au sein d'une Coalition des partis pour la défense de la constitution (CPDC). En dépit de ses campagnes à l'intérieur et à l'extérieur du Tchad, la CPDC, qui est faiblement représentée à l'Assemblée nationale, n'a pas pu empêcher la modification constitutionnelle et l'organisation d'un référendum en 2005. En désespoir de cause, elle a décidé de se retirer de tout processus électoral.

électorales indépendantes, de nouveaux recensements démographique et électoral, la révision du code électoral concernant des domaines tels que le vote des nomades.<sup>97</sup> Ce processus devait déboucher sur la mise en place d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) et d'un Bureau permanent des élections (BPE) techniquement à même de sécuriser les listes électorales. Un comité de suivi composé des représentants de l'opposition et du pouvoir a été chargé de superviser l'application stricte de l'accord.

Après de nombreux blocages et de lentes négociations,<sup>98</sup> la CPDC et la majorité présidentielle ont convenu, en juillet 2009, de créer une CENI, rendant ainsi possible un redémarrage du processus électoral.<sup>99</sup> Le 8 janvier 2010, le président de la CENI, l'ancien syndicaliste Ngarmadjal Gami,<sup>100</sup> a annoncé que l'élection législative plusieurs fois reportée sera organisée le 28 novembre 2010, suivie le 12 décembre 2010 des élections locales et le 23 avril 2011 du premier tour de la présidentielle. L'actuel mandat du président Déby prend fin en mai 2011. Cependant, les préparatifs de ces futurs scrutins restent largement marqués, d'une part, par la persistance des divergences entre les acteurs politiques et, d'autre part, par de nombreux retards et problèmes.

---

<sup>97</sup> Auparavant le vote des nomades était étalé sur quatre jours. Ceci donnait lieu, selon l'opposition, à des fraudes : un même électeur se réclamant d'un tel statut pouvant voter facilement plusieurs fois pendant les quatre jours. Selon l'accord du 13 août, ce vote particulier devrait être supprimé au profit d'une procédure normale.

<sup>98</sup> Dès les premiers mois suivant la signature de l'accord, l'opposition a accusé le gouvernement de retarder son application tandis que celui-ci a invoqué l'attaque rebelle de février 2008 qui a entraîné une désorganisation de l'appareil administratif. Malgré les divergences avec la CPDC, le gouvernement a adopté quelques unes des mesures législatives prévues. Le nouveau code électoral a été adopté en janvier 2009. La mise en place de la CENI a été entérinée par la loi du 19 décembre 2008. La loi réaménageant le statut de l'opposition a été adoptée en août 2009. Quant au recensement général de la population et de l'habitat, il a eu lieu en juin 2009.

<sup>99</sup> Le principe d'une nouvelle CENI plus indépendante que les précédentes a été l'une des grandes exigences de la CPDC au moment des négociations. Selon l'accord du 13 août, la nouvelle CENI est composée de 30 membres dont quinze représentent la majorité présidentielle et les quinze autres la CPDC. Chaque camp est libre de désigner ses représentants qui sont ensuite confirmés par un décret du président de la République. Le 13 juillet 2009, les membres de la CENI ont été désignés par consensus entre le gouvernement et l'opposition.

<sup>100</sup> Ancien secrétaire général du Syndicat des enseignants du Tchad (SET), Gami est une personnalité dont la nomination à la tête de la CENI a fait l'unanimité à la fois au sein de la majorité présidentielle et de la CPDC.

Le premier écueil auquel la nouvelle CENI a dû faire face<sup>101</sup> a été la question du recensement électoral. Invoquant le respect strict des dispositions de l'accord du 13 août, la CPDC a exigé un recensement biométrique pour sécuriser les listes électorales et éviter leur manipulation. Le président Déby s'est opposé à cette demande la jugeant « inopportune car l'Etat tchadien n'a pas les moyens financiers de la satisfaire ». <sup>102</sup> Après deux mois de crispation, les deux camps se sont accordés pour renoncer au recensement biométrique au profit d'une « liste informatisée fiable ». Le consensus entre la CPDC et le camp présidentiel a été trouvé le 4 décembre 2009 à l'issue d'une rencontre présidée par Idriss Déby en sa qualité de garant de l'exécution de l'accord du 13 août. A ses interlocuteurs qui ont exprimé leurs doutes sur la transparence des futures élections, le président Déby a répondu qu'il fallait éviter le blocage, l'important étant d'éviter un « vide juridique ». A la suite de cet échange, le porte-parole adjoint de la CPDC Saleh Kebzabo a indiqué que Déby avait donné des « garanties » pour une liste électorale fiable.<sup>103</sup>

La CENI est aussi confrontée à des problèmes financiers qui ont retardé le démarrage du recensement électoral prévu pour le mois de mars 2010. Le budget initial du recensement informatisé présenté par la CENI s'élevait à environ 21 milliards de francs CFA (environ 40 millions de dollars). Ce budget a par la suite été revu à la hausse, amenant le gouvernement tchadien et les partenaires extérieurs à organiser, en février 2010, une table ronde pour préciser le financement des élections. L'intervention des partenaires extérieurs est coordonnée par le Projet d'appui au cycle électoral (PACE) initié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et dont l'objectif est de réunir les contributions techniques et fi-

---

<sup>101</sup> Il faut noter que, dès sa constitution, la nouvelle CENI a été boycottée par la CPDC en juillet 2009. La CPDC protestait ainsi contre le rejet par l'Assemblée nationale, où le camp présidentiel est largement majoritaire, d'une disposition de la loi portant statut de l'opposition démocratique et interdisant le « nomadisme », c'est-à-dire le passage des députés d'une formation politique à une autre au cours de leur mandat. Finalement, avec le concours d'un panel de juristes internationaux, l'Assemblée nationale a adopté cette disposition permettant un retour rapide de la CPDC au sein de la CENI en août 2009.

<sup>102</sup> Voir les propos d'Idriss Déby au cours d'une interview accordée à Radio France internationale, le 20 octobre 2009. Au-delà de l'argument financier, il semble que le président a été alerté par une proposition de chronogramme électoral qui a été faite par la CENI. Selon ce chronogramme, la mise en œuvre du recensement biométrique pourrait allonger de quinze mois supplémentaires le calendrier électoral. Entretien de Crisis Group, membre de l'Organisation des acteurs non étatiques (OANET), N'Djamena, mars 2010.

<sup>103</sup> Voir « Elections 2010, la maestria du président Déby », *La voix du Tchad*, 9 décembre 2009, accessible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=862](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=862).

nancières des bailleurs de fonds. Au-delà de l'aspect financier, cette intervention vise à renforcer les capacités de la CENI, à fiabiliser la liste électorale, à appuyer un programme d'éducation civique et à coordonner l'observation internationale.

Suite à la table ronde de février, le PNUD s'est engagé à financer, à hauteur d'environ 1 million de dollar, les opérations techniques pré-électorales.<sup>104</sup> L'Union européenne est impliquée dans le processus électoral tchadien à travers son rôle de facilitateur de l'accord du 13 août, mais aussi via le Programme d'appui au processus électoral au Tchad (PARSET). Selon ce programme, un montant de 5 millions d'euros a été prévu pour financer une partie des opérations électorales. Le PARSET comporte un volet de renforcement des capacités des partis politiques et de la société civile ainsi qu'un volet d'assistance technique pour la CENI.

Le recensement électoral qui a finalement été lancé le 5 mai 2010 a démarré dans des conditions difficiles. Si les acteurs politiques se sont entendus rapidement sur la composition du bureau central de la CENI, cela n'a pas été le cas pour ses démembrements départementaux et préfectoraux. De nombreuses contestations de la part tant de la CPDC que de la majorité présidentielle sur la représentativité équitable des délégués régionaux ont retardé leur déploiement et formation sur le terrain. Les délégués régionaux de la CENI ainsi que les agents recenseurs ont été formés tardivement à l'utilisation des kits de recensement. Ce retard est dû à un manque de concertation et une grande centralisation dans la gestion de la CENI, entraînant des mécontentements, voire des grèves parmi les 6000 agents recenseurs repartis dans les 9521 centres d'enregistrement.<sup>105</sup> D'après les dernières données fournies par la CENI, le taux d'inscription sur l'ensemble du territoire national oscille entre 94 et 96 pour cent. Cependant, ce résultat est à relativiser car le taux d'inscription dans les centres urbains, notamment à N'Djamena s'avère bas<sup>106</sup> et

certain démembrements régionaux de la CENI ont parfois laissé des personnes se faire inscrire sur plusieurs listes.<sup>107</sup>

Les problèmes constatés lors du recensement électoral ont provoqué des tensions entre la CPDC et la CENI, la première ayant émis des critiques sur le fonctionnement très centralisé de l'institution où les décisions sont prises par son seul bureau central.<sup>108</sup> Le comité de suivi de l'accord du 13 août ainsi que la société civile critiquent aussi un manque de concertation entre les différents acteurs du processus et une mainmise de la CENI sur les diverses activités pré-électorales.<sup>109</sup> Pour la société civile, le fait que la CENI veuille intervenir dans toutes les opérations, y compris les programmes techniques ou d'éducation civique pour lesquels elle ne dispose pas de l'expertise nécessaire, a conduit à disperser ses efforts alors qu'elle devrait les concentrer sur l'élaboration d'un fichier électoral fiable.

Par ailleurs, plusieurs questions clés restent en suspens : les rôles respectifs de la CENI et du BPE et le découpage électoral. Le flou et le manque de transparence qui entourent actuellement les attributions respectives de la CENI et du BPE sont problématiques. Prévue par l'accord du 13 août, la création du BPE est destinée à associer à la CENI une structure technique pérenne, l'assistant dans l'organisation du scrutin et composée essentiellement de techniciens (informaticiens, juristes, statisticiens). Cependant, la question qui se pose, compte tenu des larges attributions conférées au BPE par décret, est de savoir dans quelle mesure cet organe est sous le contrôle politique et administratif de la CENI.

En effet, l'article 20 du code électoral stipule « qu'en dehors des périodes électorales, les relations entre le gouvernement et la BPE sont assurées par le ministère en charge de l'administration du territoire ». <sup>110</sup> Comme pour affirmer son autorité, le bureau central de la CENI a procédé lui-même, en mars 2010, à la désignation des membres du BPE, ce qui est contraire au décret 1690 en vertu duquel « le personnel du BPE est recruté par son directeur général après avis de la CENI ». La société civile a protesté contre ce mode de désignation, estimant que l'absence d'appel à candidatures pour recruter les membres de la division du fichier informatique du BPE pourrait biaiser la confection des listes électorales. La

<sup>104</sup> Environ 11 millions de dollars ont été prévus par les partenaires extérieurs, la majeure partie du financement des élections devant provenir du Trésor public tchadien.

<sup>105</sup> Entretien de Crisis Group, acteur impliqué dans le processus électoral, juin 2010. A noter aussi que le gouvernement a débloqué tardivement l'enveloppe financière destinée à financer le REEL (Recensement électoral exhaustif pour la liste électorale permanente informatisée).

<sup>106</sup> Voir « Recensement électoral : échec ou succès », *La Voix du Tchad*, 30 juin 2010 accessible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1605](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1605). Il faut également noter que ces résultats sont en contradiction avec les propos du ministre de la Décentralisation, qui a déclaré avant leur publication que « le recensement électoral tire à sa fin. Le bilan partiel établi à ce jour n'a pas atteint les objectifs escomptés. Si beaucoup a été fait, il est inéluctable que des poches restent à couvrir ». Voir « Recensement électoral : le gouvernement tchadien est inquiet

de l'issue de l'opération », *La Voix du Tchad*, 23 juin 2010, accessible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1583](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1583).

<sup>107</sup> Entretien de Crisis Group, journaliste tchadien, mai 2010.

<sup>108</sup> Voir l'interview de Saleh Kebzabo, porte-parole adjoint de la CPDC : « Les vérités de Saleh Kebzabo », *La Voix du Tchad*, 30 juin 2010, accessible sur [www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1606](http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1606).

<sup>109</sup> Ibid.

<sup>110</sup> Voir Frédéric Ndjendji Mbaidedi, « Le Bureau permanent des élections : le véritable chef d'orchestre », 26 février 2010, accessible sur [www.cefod.org/spip.php?article2314](http://www.cefod.org/spip.php?article2314).

question du pouvoir au sein des organes de préparation des élections doit être résolue au plus vite.

Le découpage électoral a constitué également un sérieux motif de désaccords. Le principe est que chaque département (61 à ce jour), plus les dix arrondissements de N'Djamena, ont au moins un siège d'office, la CENI devant déterminer un seuil à partir duquel des sièges supplémentaires peuvent être attribués à certains départements. L'article 148 du code électoral indique qu'il doit être tenu compte de la situation des départements très vastes et peu peuplés dans l'attribution des sièges supplémentaires. Sur proposition de la CENI, le conseil des ministres a adopté, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, un projet de loi selon lequel chaque département aura d'office deux sièges et les plus peuplés auront des sièges supplémentaires par tranche de 50 000 électeurs. Ce projet de loi fixe à 186 le nombre des députés pour la prochaine législature, soit une augmentation de 20 pour cent par rapport à la composition actuelle de l'Assemblée nationale. Le conseil de ministres a indiqué que cette augmentation vise à réduire le déséquilibre national en appliquant des correctifs en faveur des départements très étendus et peu peuplés.<sup>111</sup>

Un tel découpage se fonde sur le dernier recensement général de la population et de l'habitat dont les résultats ont été publiés en octobre 2009. Or, une partie de l'opposition avait critiqué les conditions du déroulement de ce recensement et avait trouvé problématique l'accroissement démographique de certaines régions de l'Est, à priori, fief électoral du président Déby, et qui ont subi ces dernières années les troubles et des mouvements de population.<sup>112</sup> Le comité de suivi de l'accord du 13 août a également indiqué que ce projet de loi a été élaboré à la « sauvette » sans qu'elle soit consultée. Il a proposé un projet de loi alternatif accordant un siège au lieu de deux à chaque département et un siège supplémentaire aux départements comptant plus de 105 000 habitants. Cette proposition

fixe à 183 le nombre des députés au lieu des 188 prévus par le gouvernement. Selon le comité de suivi, ce nombre est plus conforme à « l'esprit et à la lettre de l'accord du 13 août ».<sup>113</sup>

---

<sup>111</sup> Voir le compte rendu du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> juillet 2010, disponible sur [www.presidentetchad.org/consiel\\_ministres\\_01\\_07\\_010.html](http://www.presidentetchad.org/consiel_ministres_01_07_010.html)

<sup>112</sup> Voir l'analyse du résultat du recensement général de la population et de l'habitat faite par Yorongar Ngarledji accessible sur son site internet [www.yorongar.com](http://www.yorongar.com); Cependant l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), qui a réalisé le recensement, relativise cette critique en indiquant que la seule région qui a vu sa population augmenter est le Wadi Fira. Cette augmentation pourrait s'expliquer par le fait que de nombreuses personnes fuyant les troubles y ont trouvé refuge, et par l'afflux de milliers de diplômés à la recherche d'emplois fournis par les organisations humanitaires. A noter aussi que la population du Wadi Fira n'a pas été dénombrée en totalité pour cause de troubles militaires. L'INSEED a estimé à près de 200 000 le nombre de personnes qui n'ont pu être recensées. Entretien de Crisis Group, technicien de l'INSEED, N'Djamena, juin 2010.

---

<sup>113</sup> Voir « Législatives au Tchad : le nombre des députés sujet à controverse », Radio France Internationale, 27 juillet 2010.

#### **IV. PRIVILEGIER LA TRANSPARENCE, LA PARTICIPATION ET UNE PAIX DURABLE**

Plus que jamais, les autorités tchadiennes doivent tirer les leçons de l'histoire tragique du pays et éviter la répétition des errements du passé. Elles doivent opter pour une paix durable et non pas la recherche de la victoire effective ou symbolique. Cette paix durable passe par la réactualisation et la concrétisation des accords existant, notamment les volets sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants armés. Elle passe ensuite par la lutte contre l'insécurité qui affecte la majeure partie du pays. Elle nécessite enfin la tenue des prochaines élections dans la transparence la plus stricte. Ces élections étant une étape importante de la relance du projet démocratique tchadien, la communauté internationale doit être exigeante en conditionnant son financement au respect des critères de transparence conceptualisés dans l'accord du 13 août et à la libéralisation du régime de la presse. Cependant, les prochaines élections ne sauraient suffire à elles seules à faire la démocratie. Elles devraient être accompagnées de réformes intérieures visant la modification en profondeur de la gouvernance politique.

##### **A. POURSUIVRE LA NORMALISATION AVEC LE SOUDAN**

Malgré les avancées constatées depuis le début de l'année 2010, trois facteurs importants rendent le rapprochement entre le Tchad et le Soudan fragile et réversible. En premier lieu, la volonté clairement affichée de Déby et Al Bashir de s'en servir pour renforcer leurs pouvoirs respectifs, confère à ce rapprochement l'allure d'une réconciliation artificielle.<sup>114</sup> Ensuite, le déficit de confiance qui a caractérisé les relations entre les deux dirigeants ces dernières années pourrait les conduire à reconsidérer leur position dès l'apparition d'un motif de suspicion. Enfin, les ambiguïtés et blocages qui entourent la reprise des pourparlers entre N'Djamena et la rébellion tchadienne, d'une part, et entre Khartoum et le MJE, d'autre part, amènent à considérer avec prudence les intentions des deux parties. Afin d'éviter tout retour en arrière et réduire les incertitudes, les deux pays doivent donner la priorité aux actions suivantes :

- ❑ Les gouvernements tchadiens et soudanais doivent appliquer l'accord de N'Djamena du 15 janvier 2010 en procédant au désarmement et au cantonnement loin de la frontière, des forces rebelles établies sur leur territoire respectif. Ils doivent s'abstenir d'user de la force mais offrir des garanties suffisantes en termes de sécurité aux combattants rebelles désireux de déposer les armes. Ils doivent respecter leur engagement à ce qu'aucune activité hostile ne soit menée contre l'un ou l'autre des deux Etats à partir de leur territoire respectif.
- ❑ Ils doivent organiser des réunions régulières pour évaluer l'exécution de la mission de la force mixte et le cantonnement des forces rebelles établies sur leur territoire respectif.
- ❑ Ils doivent poursuivre leurs efforts de médiation auprès des groupes armés afin d'amener ceux-ci à négocier et à signer un cessez-le-feu définitif avec leur gouvernement respectif.

##### **B. REACTUALISER LES ACCORDS DE PAIX ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE DDR**

En avril 2009, l'ambassadeur du Tchad à Washington a annoncé que le président Déby « approuvait l'idée d'une équipe technique d'évaluation » évoquée par quelques membres de la diaspora tchadienne réunis dans une Commission indépendante pour le dialogue inclusif (CIDI).<sup>115</sup> Ceux-ci ont notamment proposé, en 2008, la mise sur pied d'une « équipe technique d'évaluation » des accords de paix existant, notamment ceux de Tripoli et de Syrte.<sup>116</sup> Cette idée avait déjà été émise en octobre 2007 par le Comité de suivi de l'appel pour la paix et la réconciliation (CSAPR)<sup>117</sup> lorsqu'il avait préconisé une « rencontre pour l'harmonisation des accords de paix » avec pour objectif de proposer une feuille de route précise et « réaliste » de leur mise en œuvre.<sup>118</sup> L'objectif des deux

<sup>115</sup> Dont le site internet est accessible sur [www.cidi.over-blog.com](http://www.cidi.over-blog.com).

<sup>116</sup> Ces accords ont été signés en 2007 entre le gouvernement et les principaux groupes armés. Cependant, ils n'ont pas été mis en œuvre, les deux parties divergeant sur leur interprétation. Pour le gouvernement, ils sont l'équivalent d'un accord définitif de sortie de crise, tandis que l'opposition armée voit en eux la première étape avant un dialogue national inclusif.

<sup>117</sup> En novembre 2002, un collectif des associations tchadiennes de défense des droits de l'Homme avait lancé un Appel pour la paix et la réconciliation suggérant un processus de sortie de crise centré autour de trois préalables : la reconnaissance d'Idriss Déby comme chef de l'Etat, le rejet de toute forme de prise de pouvoir ou sa confiscation par la force, l'inclusion de tous les acteurs dans un processus de dialogue national.

<sup>118</sup> Initialement, le CSAPR avait préconisé un processus de sortie de crise en trois phases. La première phase consiste en l'ouverture d'un dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition

<sup>114</sup> Comme le signale, non sans humour, l'analyse faite par un journal local pour qui « au fond, Déby et Al Bashir ne s'aiment pas...ils aiment leur pouvoir ». Voir « Au fil du temps, CPI justice injuste », *La Voix du Tchad*, 26 juillet 2010, accessible sur <http://www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=51&aid=1677>.

initiatives est, en prenant acte des difficultés à organiser un dialogue politique inclusif, de centrer le débat sur les modalités techniques de sortie de crise (désarmement, démobilisation, réinsertion, DDR).

Le ministère tchadien des affaires étrangères a confirmé cette annonce qui a été suivie d'un communiqué de la CIDI selon lequel elle a reçu « l'approbation du président pour mettre en place et envoyer sur le terrain une équipe d'évaluation technique auprès de l'opposition politique armée, des acteurs internationaux, des ONG et des forces vives tchadiennes ». <sup>119</sup> Malheureusement aucune suite concrète n'a été donnée à cette initiative qui n'a servi, selon l'opposition, qu'à dissimuler une manœuvre de cooptations de la diaspora tchadienne. <sup>120</sup>

Malgré les risques d'instrumentalisation politique, une réactualisation des modalités techniques (désarmement, démobilisation, réinsertion) des accords de paix existant devrait être encouragée. Les accords de Tripoli et de Syrte ont été signés presque dans l'urgence à un moment où l'aggravation de la situation militaire exigeait un cessez-le-feu immédiat. Les trois mécanismes de sortie de crise que cet accord préconisait, à savoir l'amnistie, la participation des chefs de la rébellion à la gestion des affaires publiques et l'intégration des forces rebelles au sein de l'armée nationale, apparaissent insuffisants. Si les deux mécanismes permettent aux chefs politiques de négocier leur sort personnel, le troisième n'est pas d'un grand effet sur la situation des combattants. L'intégration des forces rebelles dans l'armée ne garantit pas que les combattants intégrés fassent allégeance à l'Etat. <sup>121</sup>

---

intérieure sur les questions électorales. Cette phase a été atteinte avec l'accord du 13 août. La deuxième phase est l'organisation d'une table-ronde entre le pouvoir et l'opposition armée pour convenir des modalités d'un cessez-le-feu. Enfin, une troisième phase doit réunir à N'Djamena l'ensemble des acteurs pour entériner la sortie de crise. Ce sont les deux dernières phases qui posent problème car pour le gouvernement tchadien, elles ont déjà été atteintes avec les accords de Tripoli et de Syrte. Une table-ronde entre tous les acteurs étant par conséquent sans objet. Voir « Mémoire pour l'harmonisation des accords et initiatives de paix au Tchad », CSAPR, novembre 2007. Ce document est accessible sur : [www.initiative-paix-tchad.org/data/File/CSAPR\\_Memorandum\\_pour\\_harmonisation\\_des\\_initiatives\\_de\\_paix\\_-\\_nov\\_07.pdf](http://www.initiative-paix-tchad.org/data/File/CSAPR_Memorandum_pour_harmonisation_des_initiatives_de_paix_-_nov_07.pdf).

<sup>119</sup> Voir « Paix au Tchad : le président Déby pas opposé à l'idée d'une équipe technique d'évaluation », Agence France-Presse, 4 avril 2009.

<sup>120</sup> Entretien de Crisis Group, opposant tchadien vivant en exil à Paris, avril 2010. A noter qu'en février 2010, la CIDI a annoncé la fin de ses activités, estimant ne « plus être une plateforme viable ». Peu après, son coordonnateur, Djimé Adoum, a été nommé conseiller à la présidence tchadienne.

<sup>121</sup> Voir « Mémoire pour l'harmonisation des accords et initiatives de paix au Tchad », op. cit.

En effet, le processus de brassage systématique des combattants rebelles et des forces gouvernementales risque de déboucher sur une armée fragmentée. Ce processus s'avère paradoxal car il conduit à intégrer des effectifs supplémentaires dans une armée nationale profondément divisée par des années de conflits internes et nécessitant une réforme préalable. Si l'Etat s'avère incapable d'entretenir convenablement et équitablement cette armée hétérogène, de nouvelles dissidences pourraient se reformer, entraînant le pays dans un cycle continu d'instabilité. Par ailleurs, ce processus contribue à augmenter l'emprise des chefs de guerre sur la vie politique, ceux-ci instrumentalisant les divisions au sein de l'armée à leur profit.

L'échec relatif des programmes de DDR conçus ces dernières années dans les pays africains résulte de deux difficultés majeures. <sup>122</sup> La première concerne la coordination et l'enchaînement des trois composantes du processus : les protagonistes invoquent généralement des contraintes politiques et sécuritaires pour retarder la première composante (désarmement) et bloquer ainsi les deux autres (démobilisation et réintégration). La deuxième raison tient à la spécificité de chaque contexte qui rend difficile l'application des standards de DDR <sup>123</sup> élaborés par la communauté internationale, notamment les volets « armes contre indemnités » et « brassage militaire » qui sont généralement l'objet de manipulations politiques.

Toutefois, le contexte tchadien actuel est propice à un plan politique et technique qui éviterait ces écueils. D'abord, le cantonnement de la plupart des principaux groupes en territoire soudanais ainsi que la présence de la force mixte tchado-soudanaise pourraient faciliter le stockage des armes et l'identification des combattants. Ensuite, l'homogénéisation du profil des combattants généralement recrutés dans des zones rurales défavorisées où l'activité militaire est une alternative en l'absence de tout autre débouché, <sup>124</sup> est propice à la mise en place de programmes de réinsertion socioéconomique à long terme. L'erreur à éviter serait de privilégier le brassage des forces rebelles dans une armée tchadienne déjà pléthorique et nécessitant elle-même une réforme préalable. Un

---

<sup>122</sup> Pour une réflexion d'ensemble sur les DDR, les causes et moyens de leurs échecs ou succès, voir Camille Foulquié, « Les programmes de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR). Repenser la réintégration dans une perspective de développement », Mémoire de recherche, Master 2, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, accessible sur [http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Centre\\_doc\\_ufr11/M2P\\_2007-2008/M2P\\_CIAHPD-FOULQUIE.pdf](http://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Centre_doc_ufr11/M2P_2007-2008/M2P_CIAHPD-FOULQUIE.pdf).

<sup>123</sup> Ces standards sont connus d'après leur acronyme anglais IDDRS (Integrated Disarmement, Demobilisation, Reintegration Standards) élaborés par le PNUD en 2006.

<sup>124</sup> Voir sur cet aspect, Marielle Debos, « Les limites de l'accumulation par les armes. Itinéraires d'ex-combattants au Tchad », *Politique Africaine*, n°108 (2008).

éventuel programme DDR doit, de ce fait, être conçu comme un véritable processus de démilitarisation de la vie sociale et politique. Le traitement des rebelles nécessite, d'une part, des réformes politiques pour délégitimer le recours aux armes, et d'autre part, une réponse convaincante à la question du devenir social des combattants.

Il est donc dans l'intérêt du gouvernement tchadien de proposer la réactualisation de l'accord de Syrte en mettant l'accent sur un programme plus détaillé de DDR et visant une meilleure rationalisation des dépenses militaires. La reprise des contacts avec l'UFR que le président Déby a annoncée en mai 2010 pourrait être l'occasion d'une telle démarche. Cette réactualisation doit porter sur les éléments suivants :

- ❑ Le gouvernement tchadien doit réitérer son désir d'une évaluation technique des accords de paix et organiser, conformément à l'article 12 de l'accord de Syrte,<sup>125</sup> une réunion avec les mouvements signataires et les opposants armés qui voudraient s'y joindre afin de trouver une issue aux désaccords encore pendants, notamment la question de la sécurité des chefs de la rébellion et les modalités de transformation des groupes armés en partis politiques.
- ❑ Les mouvements signataires ainsi que tous les autres groupes armés s'engageront à procéder à l'identification détaillée de l'ensemble de leurs combattants et soumettront leur liste au comité de concertation prévu par l'accord de Syrte. Les combattants mineurs doivent faire l'objet d'une identification spéciale et leur liste doit être envoyée à l'UNICEF afin qu'ils bénéficient immédiatement des programmes prévus par la Déclaration de N'Djamena sur les enfants-soldats du 10 juin 2010.<sup>126</sup>
- ❑ Les modalités d'insertion des forces rebelles dans les rangs de l'armée nationale doivent être rediscutées. Cette insertion se fera sur une base volontaire, mais aussi en tenant compte d'un plafonnement des effectifs à convenir. Un programme précis et détaillé d'insertion des autres combattants armés dans la vie civile doit être établi par les deux parties. En échange de leur engagement à abandonner la lutte armée et à regagner

la vie civile, des programmes socioéconomiques seront mis en œuvre par le biais d'un bureau national permanent d'accueil et d'insertion.

- ❑ Les programmes de réinsertion socioéconomique communautaire doivent prendre la forme d'aide à la création d'activités agricoles, d'élevage et au lancement d'entreprises commerciales. Les ex-combattants pourront initier des projets collectifs encadrés par certains d'entre eux. De même, dans les communautés d'origine des combattants, des projets pilotes doivent être confiés aux vétérans afin qu'ils encadrent l'insertion des jeunes ex-combattants et sensibilisent contre l'enrôlement dans les groupes armés. Le gouvernement tchadien et la communauté internationale cofinanceront ces programmes.
- ❑ Le gouvernement tchadien doit élaborer un calendrier précis de réforme du secteur de la sécurité comme stipulé dans l'accord de Syrte et mettre en œuvre les recommandations des états généraux de l'armée tchadienne d'avril 2005, notamment en ce qui concerne la dépolitisation de l'armée et la démilitarisation de l'administration. Il doit former une équipe technique de suivi des réformes avec la participation du comité de suivi de l'accord du 13 août.

### C. LUTTER CONTRE L'INSECURITE

La recrudescence du climat d'insécurité à l'Est a amené, début juillet 2010, le gouvernement tchadien à limoger les principaux responsables du commandement territorial et des forces de sécurité de la région du Ouaddaï, principale unité administrative de cette partie du pays. Présentée par le Ministère de l'Intérieur comme une sanction à l'égard de responsables publics qui ont été « incapables d'assumer leur mission », <sup>127</sup> cette mesure vise à réaffirmer l'engagement du gouvernement à faire de la sécurité dans la partie orientale du pays sa priorité, comme il s'y est engagé lors des négociations sur le retrait de la MINURCAT. Cependant, au-delà d'une telle mesure administrative, l'efficacité du dispositif chargé d'assurer la sécurité des civils à l'Est du Tchad et dans le reste du pays est subordonnée à d'autres actions supplémentaires visant à renforcer la coordination, la mobilité et la communication des différentes unités déployées sur le terrain.

<sup>125</sup> L'article 12 de l'accord de Syrte avait prévu la tenue d'une « réunion nationale tchadienne » à Tripoli, regroupant « le gouvernement tchadien, les mouvements signataires de l'accord, tous les partis politiques et les institutions de la société civile » pour « apporter leur soutien » à la paix au Tchad. Cette réunion n'a jamais pu avoir lieu en raison de la reprise des combats.

<sup>126</sup> Cette déclaration a été signée entre six pays africains qui se sont engagés à mener des actions contre le recrutement des enfants-soldats, et pour favoriser leur réinsertion dans la société. Pour des détails complémentaires, voir [http://www.unicef.org/french/infocountry/tchad\\_53966.html](http://www.unicef.org/french/infocountry/tchad_53966.html).

<sup>127</sup> Voir « Tchad: le gouverneur et des responsables du Ouaddaï (est) limogés », Agence France-Presse, 6 juillet 2010.

- ❑ Le gouvernement tchadien doit établir sur une base hebdomadaire des rapports d'évaluation de la situation sécuritaire identifiant les zones à risques et mettant en place un dispositif d'alerte. Ces rapports doivent être communiqués aux agences humanitaires et aux agents du DIS chargés d'assurer la sécurité des camps de réfugiés et des sites de personnes déplacées.
- ❑ Les forces de défense et de sécurité doivent multiplier les patrouilles à pied et de nuit dans les zones reculées et à risque. Leur équipement en matériels de communication doit être renforcé.

## D. CHANGER LA GOUVERNANCE POLITIQUE

Adoptée en 2002, la Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) a déterminé quatre grandes réformes permettant une meilleure gouvernance au Tchad. La première vise l'administration publique afin de la dépolitiser et de la rapprocher des citoyens. La deuxième est celle des finances publiques pour un meilleur contrôle des ressources de l'Etat. La troisième porte sur le secteur de la sécurité et celui de la justice pour mettre fin à l'impunité. Enfin la dernière consiste à renforcer les capacités des agents de l'Etat et à promouvoir les compétences dans la gestion publique.

Huit ans après son adoption, force est de reconnaître que la mise en œuvre de la SNBG s'est enlisée. Les obstacles politiques sont liés au contexte d'incertitude consécutif aux rebellions cycliques et à la rotation accélérée des équipes gouvernementales. Par ailleurs, le partenariat souhaité entre le gouvernement et la société civile dans la mise en œuvre de la SNBG demeure largement incantatoire, les initiatives de celle-ci étant généralement vues, à tort ou à raison, avec suspicion par celui-là.

Néanmoins, la relance de la SNBG est nécessaire et possible si le pouvoir souhaite réellement lutter contre la corruption et l'impunité. L'amélioration de la situation des droits de l'Homme exige la mise en œuvre préalable des réformes des secteurs de la sécurité et de la justice édictées par la SNBG. Au-delà de la refonte globale du système judiciaire, la réforme de la justice doit commencer par le respect des décisions de justice par les autorités publiques elles-mêmes. De même, plutôt que par des déclarations d'intentions, la lutte contre les détournements publics passe par la dépolitisation de la campagne anticorruption actuelle et le respect des procédures de passation des marchés publics.

Ces réformes d'Etat doivent s'accompagner d'un train de réformes pour promouvoir une meilleure participation politique telle que prévue dans le chapitre 4 de l'accord du 13 août sur l'environnement politique général. En dépit de quelques avancées, l'ensemble des mesures prévues n'ont pas été totalement mises en œuvre trois ans après la

signature de l'accord. Une paix durable ne dépend pas uniquement des élections mais de l'amélioration du contexte politique global et la participation de tous les acteurs concernés. En se focalisant sur le processus électoral alors même que la participation politique est rendue difficile par le contrôle du pouvoir, l'intimidation des critiques et la faiblesse de l'opposition, la sortie de crise préconisée actuellement comporte des risques de retour en arrière. Il est impératif que le gouvernement tchadien cesse d'énoncer des objectifs abstraits à long terme et privilégie des actions concrètes pour impulser un changement visible de son mode de gouvernance.

- ❑ Le gouvernement tchadien doit élaborer une nouvelle loi qui libéralise le régime de la presse au Tchad et abroger l'ordonnance du 5 février 2008 instituant des dispositions répressives à l'égard de la presse.
- ❑ La loi sur le statut de l'opposition démocratique doit être intégralement appliquée en ce qui concerne les subventions publiques prévues par la Charte des partis politiques pour renforcer leurs capacités et leurs activités. L'Etat doit octroyer régulièrement les subventions prévues et s'assurer que les partis politiques développent des activités conséquentes de sensibilisation et de formation de leurs militants. Il doit en outre prendre toutes les dispositions pour que ceux-ci puissent circuler et mener lesdites activités sans entraves.
- ❑ Le gouvernement tchadien doit étendre les enquêtes anti-corruption à l'ensemble de l'administration et particulièrement au Ministère des Infrastructures et la Société nationale d'études et de réalisation (SNER). Un audit de l'ensemble des marchés publics octroyés depuis 2008 doit être effectué par un organisme indépendant et ses résultats rendus publics. Pour avoir un impact, ces mesures de lutte contre la corruption impliquent :

- le respect des règles judiciaires dans le traitement des affaires de détournements de fonds publics. Les tribunaux doivent organiser rapidement un procès pour juger les personnes mises en cause.

- le renforcement des mécanismes internes de contrôle. Les textes réglementaires actuels stipulent que les membres du CCSRP y siègent à temps partiel. Ils doivent être révisés afin qu'ils y siègent de façon permanente à l'instar des autres institutions organiques indépendantes de l'Etat, comme la Cour suprême. De même, la responsabilité de la conduite des audits des comptes des services publics doit être transférée du Ministère de l'Assainissement public à la Chambre des comptes de la Cour suprême afin de leur conférer un caractère impartial et neutre.

- le respect des critères des nominations dans les services publics définis par le statut de la fonction publique (formation adéquate, expérience, ancienneté, etc.).
- ❑ Le gouvernement doit relancer les réformes de la SNBG, en y associant les partenaires extérieurs ainsi que la société civile. A ce titre, le partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile doit être renforcé à travers le Secrétariat national de renforcement des capacités (SENAREC). Cet organisme doit généraliser, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) et les autres organisations de droits de l'Homme, des programmes de formation de la population, des agents de l'administration et des forces armées. Ces formations doivent porter prioritairement sur les droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.
- ❑ En outre, les politiques publiques, notamment celles relatives à l'urbanisme et à la lutte contre la désertification, doivent être appliquées dans le respect des droits et des libertés fondamentales. Les personnes expropriées dans le cadre des politiques d'urbanisme doivent être indemnisées et des mesures doivent être prises pour les reloger. La mairie de N'Djamena doit respecter les décisions de justice suspendant les destructions d'habitations.

## E. GARANTIR DES ELECTIONS TRANSPARENTES ET CREDIBLES

Les échéances électorales de la fin 2010 et du début 2011 constituent une étape importante dans la reprise du processus démocratique. Les avancées constatées dans l'application de l'accord du 13 août sont à encourager, de même que la mise en place de la CENI. Cependant, les irrégularités qui ont entaché les opérations de recensement et la désorganisation de la CENI sont négligées par la classe politique et la CENI et risquent de mettre en péril plus tard le processus électoral.<sup>128</sup> Si l'inscription massive des votants est nécessaire pour garantir un corps électoral représentatif, une attention particulière doit également être accordée aux conditions matérielles et techniques de confection des listes et des cartes d'électeurs pour éviter des contestations. Ceci est d'autant plus important que la méthode biométrique a été rejetée. L'ensemble des acteurs impliqués dans le processus doivent prendre les mesures suivantes pour que les objectifs de transparence définis par l'accord du 13 août soient tous remplis.

- ❑ Le gouvernement tchadien doit disponibiliser rapidement les fonds nécessaires pour la bonne conduite des activités de la CENI.
- ❑ La CENI doit organiser rapidement une réunion de tous les acteurs (majorité présidentielle, comité de suivi de l'accord du 13 août, Coalition des partis pour la défense de la Constitution, Union européenne, PNUD et société civile) afin de faire un bilan d'étape du processus électoral, d'améliorer la communication et de résoudre les problèmes rencontrés.
- ❑ Le gouvernement et le comité de suivi de l'accord du 13 août doivent privilégier la concertation en vue d'harmoniser leurs propositions respectives sur la répartition des sièges à l'Assemblée nationale et le découpage électoral.
- ❑ La CENI doit publier rapidement la liste provisoire des électeurs afin de permettre à ceux-ci de vérifier leur inscription ou de faire des réclamations.
- ❑ Le bureau central de la CENI doit répondre favorablement aux demandes de la société civile et reprendre la procédure de recrutement des informaticiens chargés de confectionner les listes électorales. Un nouvel appel à candidature doit être lancé suivi d'un programme précis de formation au maniement des kits d'enregistrement.
- ❑ Le gouvernement tchadien doit sanctionner les autorités administratives et militaires qui se sont ingérées dans le déroulement du recensement électoral et rappeler publiquement aux responsables des services publics de respecter les textes réglementaires sur l'égalité de traitement des partis politiques, notamment l'interdiction de l'utilisation des moyens de l'Etat et l'accès équitable aux médias publics.
- ❑ Les partenaires extérieurs doivent conditionner leur participation financière au respect strict des conditions de transparence préconisées par l'accord du 13 août et à la libéralisation de la presse. Ils doivent exiger que les acteurs tchadiens n'interviennent pas dans le travail de l'assistance technique internationale lors des opérations pré et postélectorales. Conséquence logique de leur soutien financier, les partenaires extérieurs doivent aussi prévoir le déploiement de missions d'observation électorale de long terme qui suivront l'ensemble du processus jusqu'au traitement du contentieux inclus.

---

<sup>128</sup> Lire à ce propos l'interview d'un responsable de l'opposition et ancien premier ministre : « Dr Kassiré Coumakoye : la politique de la chaise vide n'a pas cours au sein de mon parti », *La Voix du Tchad*, 24 mai 2010.

## V. CONCLUSION

Il est temps pour le Tchad de tourner la page d'une histoire troublée. La conjoncture actuelle est en effet favorable à une normalisation progressive à condition que les acteurs tchadiens et leurs interlocuteurs extérieurs acceptent de mener des politiques qui ne fassent pas le lit des tensions futures. Le processus de réconciliation avec le Soudan semble donner des résultats encourageants, même si des obstacles peuvent surgir à tout moment et entraver son bon déroulement. Plus tenaces à l'inverse sont les incertitudes intérieures : le dialogue avec l'opposition armée rencontre des blocages, la préparation des prochaines échéances électorales est laborieuse et le contrôle politique est toujours présent.

La recherche d'une solution globale négociée est impérative pour éviter au pays la répétition des erreurs passées. Au lieu des appels péremptaires à une reddition pure et simple, le gouvernement tchadien devrait saisir l'opportunité des contacts établis avec l'UFR pour proposer une réactualisation des accords de paix offrant un avenir acceptable aux combattants armés. La résolution durable de la crise interne tchadienne nécessite également la remise à l'ordre du jour du projet démocratique initial et une réforme de la gouvernance.

C'est le caractère hybride du système tchadien -- démocratique dans les textes, parfois autocratique de fait et verrouillant les possibilités d'une alternance pacifique -- qui le rend si vulnérable aux crises violentes. Se rendant compte qu'elle n'a pas les moyens d'influencer le système politique, l'opposition recourt à la contestation violente pour obtenir des concessions.<sup>129</sup> Les solutions pour sortir de cette impasse structurelle ont déjà été définies par les acteurs tchadiens eux-mêmes. Une de ces solutions (les élections) est en train d'être mise en œuvre mais nécessite de la vigilance. Les autres n'attendent que l'impulsion du pouvoir et l'appui de la communauté internationale.

**Nairobi/Bruxelles, 17 août 2010**

---

<sup>129</sup> Sur le lien entre le caractère semi-démocratique d'un régime et la récurrence des crises internes, voir les ouvrages consacrés aux « anocraties » (régimes mi-démocratiques et mi-autoritaires). Voir notamment James Raymond Vreeland, « The Effect of Political Regime on Civil War: Unpacking Anocracy », *Journal of Conflict Resolution* 52, no. 3 (juin 2008), et Shawn Treier & Simon Jackman, « Democracy as a Latent Variable », *American Journal of Political Science* 52, no. 1 (janvier 2008).

ANNEXE A  
 CARTE DU TCHAD

